

# Personnels d'encadrement stagiaires

Promotion 2025

*Anita CONTI*

---

## Formation statutaire académique

Septembre 2025

# Le mot du recteur de l'académie de Créteil

## Édito

Je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir choisi de rejoindre les métiers de l'encadrement afin de servir autrement notre institution et à vous souhaiter la bienvenue dans notre belle académie. Issus d'horizons et de métiers différents, vous allez contribuer, chacun dans vos missions respectives et de manière complémentaire, à poursuivre l'objectif que nous nous donnons collectivement d'aider chacune et chacun de nos élèves à trouver, dans l'école, un chemin d'émancipation et de réussite.

Je souhaite que vous profitiez pleinement de la formation proposée cette année par l'académie afin de développer vos compétences autour de cinq axes :

- investir une posture de cadre ;
- accueillir et encadrer des personnels aux statuts variés ;
- acquérir des compétences utiles à vos nouvelles missions prenant en compte votre expérience antérieure ;
- construire un pilotage pédagogique qui permette d'accompagner les évolutions en cours et de défendre les valeurs de notre École ;
- mener à bien des projets en lien avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales au service de nos élèves.

Cette année d'alternance est aussi l'occasion d'expérimenter dans votre cadre d'exercice les éléments vus en formation de manière à appréhender concrètement la dimension de pilotage inhérente à vos nouvelles fonctions et mettre en oeuvre les compétences acquises. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur l'accompagnement renforcé qui vous est proposé afin d'adapter votre stratégie aux besoins et contraintes de votre environnement professionnel. Je vous encourage vivement à solliciter les différentes ressources mises à votre disposition.

Votre formation a été pensée dans un esprit de complémentarité et d'articulation entre les échelons national et académique. Elle s'inscrit à la fois dans le cadre des objectifs du nouveau schéma directeur de la formation continue 2025-2029 et dans ceux de l'école académique de la formation continue et constitue une étape essentielle de votre développement professionnel.

Avec tous mes vœux de réussite et de plein épanouissement dans vos nouvelles fonctions.

**Jean-François CHANET**  
Recteur de l'Académie de Créteil

# Le mot de la Déléguée Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE)

Je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre réussite aux concours des personnels d'encadrement de l'Éducation Nationale. Vous entrez dans une fonction porteuse de responsabilités et d'engagement au service de l'école de la République.

Votre promotion porte le nom d'Anita Conti, première femme océanographe française. À travers ce choix, il s'agit de souligner l'exigence de lucidité, de courage et d'innovation : trois qualités qui seront précieuses dans l'exercice de vos nouvelles missions.

La formation que vous allez suivre, en académie et à l'IH2EF, est pensée pour vous accompagner progressivement dans votre nouveau métier grâce à des modalités variées. Il s'agira de vous guider dans votre prise de fonction et la connaissance de votre environnement professionnel, de développer les compétences de pilotage d'un cadre, de construire votre identité professionnelle commune et de préparer à l'adaptation continue face aux évolutions du système éducatif. En effet, la formation professionnelle des personnels de direction et d'inspection conduit, des professionnels aux parcours très divers, à l'exercice d'une fonction qui requiert la capacité non seulement d'assumer des responsabilités mais encore celle d'incarner l'éthique exigeante d'un représentant de l'État. Cette formation s'inscrit dans un continuum de développement professionnel, prenant en compte non seulement la préparation au concours mais aussi la formation continuée (qui vous sera proposée à N+1 et N+2) afin de poursuivre les échanges professionnels amorcés au sein de la promotion Anita Conti.

Pour répondre à ces enjeux, la formation initiale répond aux principes suivants :

- l'alternance qui permet l'enrichissement mutuel des temps de travail en responsabilité et des temps de formation à l'IH2EF ou en académie ;
- l'inter-catégorialité qui développe une culture commune entre personnels d'encadrement et favorise des dynamiques collectives ;
- la personnalisation qui prend en compte les expériences antérieures et les besoins individuels de chacun ;
- l'ouverture à des contextes professionnels différents qui enrichit le regard porté sur les évolutions des métiers de cadres, la conduite du changement ou la modernisation de l'action publique.

Le présent livret récapitule les éléments constitutifs de votre formation en présentant ses acteurs et les grandes lignes de son contenu, complémentaire de l'offre de l'IH2EF.

Je vous invite à investir pleinement ce temps de formation, à vous impliquer dans les échanges entre pairs et à vous appuyer sur les nombreux acteurs mobilisés à vos côtés. Votre chef d'établissement d'accueil (CEA) et votre référent (si vous êtes personnel de direction stagiaire), votre tuteur (si vous êtes inspecteur stagiaire), votre accompagnement départemental et académique (École académique de la formation continue, acteurs départementaux, formateurs, etc.) sont à votre disposition pour vous apporter l'aide et le soutien nécessaires dans vos nouvelles fonctions.

Avec tous mes vœux de réussite dans cette nouvelle étape de votre engagement professionnel.

**Martine SACHE**

**Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement**

# Sommaire



<b>Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques</b>	<b>5</b>
<b>Les acteurs de la formation</b>	<b>7</b>
<b>Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps</b>	<b>12</b>
<b>Les contenus de l'offre de formation académique 2025-2026</b>	<b>15</b>
1. Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires 2025	16
2. Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires 2025	38
3. Descriptifs des modules destinés aux personnels de direction stagiaires 2025	53
<b>Annexes</b>	<b>71</b>
Le pilotage académique de la formation	72
Vos interlocuteurs	73
Arrêtés du 27 juin 2025	78

# Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques

« La formation professionnelle statutaire des personnels d'encadrement pédagogique vise la professionnalisation des personnels d'inspection et de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif. En donnant à ces cadres une culture commune de la responsabilité et de l'engagement professionnel, elle accompagne et induit un changement de posture nécessaire à leur prise de fonction. Elle répond aussi à l'exigence d'adaptabilité du service public et dote l'encadrement des outils nécessaires à la conduite du changement. » (Circulaire n° 2017-141 du 04-08-2017).

L'organisation générale de la formation est définie au niveau national par les arrêtés distincts du 27 juin 2025 relatifs à la formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale.

Ces deux arrêtés précisent que la formation professionnelle initiale des personnels de direction et d'inspection comprend :

- une formation statutaire préalable à la titularisation, prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, organisée sur une période d'un an ;
- une formation continuée qui a lieu durant les deux années qui suivent la titularisation.

La formation continuée comprend obligatoirement un stage d'ouverture, en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère chargé de l'éducation nationale, ou la participation à une action de mobilité internationale, d'une durée de 30 heures fractionnable. Les stagiaires lauréats du concours prévu au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 susvisé peuvent effectuer leur stage d'ouverture au sein d'un service de l'éducation nationale pour favoriser leur adaptation à l'emploi.

## ➔ L'académie retient tout particulièrement trois priorités stratégiques

1

**Renforcer le positionnement institutionnel des personnels d'encadrement pédagogique**

En tant que représentants de l'État, ils sont en charge de la mise en œuvre d'une politique éducative nationale (en école, en circonscription, en EPLE, dans l'académie) ce qui requiert la clarification des différents « périmètres de responsabilités, de compétences et d'appartenance », leur juste appréciation en situation, dans et hors EPLE, au dedans comme au dehors de notre administration. La formation doit apporter le maximum d'occasions de développement du sentiment d'appartenance à l'institution, constitutive de la loyauté et de la capacité à rendre compte.

2

**Développer fortement la capacité coopérative des personnels d'encadrement stagiaires dans leur parcours de professionnalisation**

L'axe III du nouveau schéma directeur de la formation 2025-2029 met l'accent sur la consolidation des compétences managériales et de pilotage et, notamment sur « la formation des encadrants (primo-encadrants inclus) au management d'équipes, à la conduite du changement et au dialogue social. »

Comme pilote et représentant de l'État, les personnels d'encadrement doivent :

- conduire le changement pédagogique et éducatif,
- accompagner et évaluer les personnels.

À l'interface entre le terrain des établissements et les autorités départementales ou académiques, un personnel d'encadrement pédagogique doit savoir concilier :

- respect du principe hiérarchique et souci de la loyauté,
- volonté d'installation de la confiance et de la bienveillance.

Il lui revient donc de contribuer activement à la coopération à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique interne ainsi qu'avec les partenaires et « usagers » (importance de l'alliance éducative avec les parents comme avec les élèves), grâce au renforcement des compétences psycho-sociales requises.

Les personnels de direction et d'inspection seront donc préparés à réfléchir et agir ensemble autour de thématiques professionnelles requérant leur collaboration. Des objets de travail partagés pourront donc justifier des modules communs.

3

**Faire partager les objectifs du projet académique : donner à tous les élèves les outils pour devenir autonomes et mobiles.**

En tant que pilotes pédagogiques, les personnels d'encadrement de l'académie de Créteil doivent fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite et favoriser l'ambition de tous les élèves. Cet objectif s'appuie sur l'usage concerté d'indicateurs afin de poser ensemble des diagnostics, d'évaluer collectivement les politiques suivies et de mettre en place un plan d'actions pour répondre aux besoins. Ce faisant, ils développeront leurs capacités stratégiques au service de la réussite des élèves. En élargissant leur conscience et leur vigilance déontologiques, en faisant vivre les valeurs de notre République dans leur action quotidienne, en développant une éthique de la relation et un mode de communication de qualité, ils créeront les conditions de la coopération afin de permettre à l'individu comme au collectif de s'inscrire dans une dynamique positive d'efficacité et d'épanouissement.

# Les acteurs de la formation

## ● La déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) :

- assure, sous l'autorité du recteur et en coordination avec la directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC), une mission de conception de la stratégie académique de formation des personnels d'encadrement.
- élabore, met en œuvre et suit le dispositif académique de formation initiale et continue des personnels d'encadrement.
- met en œuvre la politique académique de formation des personnels d'encadrement ;
- veille à la coordination des différents acteurs académiques et à la bonne dynamique du processus de formation.

La DAFPE est le relais de l'IH2EF en académie.

**Toute demande à l'IH2EF doit au préalable être soumise à la DAFPE.**

## ● L'École académique de la formation continue (EAFC)

Les conseillères en ingénierie de formation et les gestionnaires, en collaboration avec la DAFPE :

- mettent en place le calendrier des formations ;
- contribuent au suivi des formations et à leurs mises en œuvre ;
- assurent la gestion administrative et financière des actions de formation et des différents acteurs ;
- s'assurent du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national ;
- aident à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement ;
- assurent une mission de veille sur les éventuelles difficultés repérées ;
- participent au pilotage du réseau et à la coordination des acteurs de la formation des personnels d'encadrement en académie.

## ➔ Les acteurs de la formation des personnels des corps d'inspection

### ● Le tuteur

Le tuteur joue un rôle essentiel dans la professionnalisation des inspecteurs stagiaires et dans la construction de leur posture :

- il accueille le stagiaire, favorise sa connaissance du contexte professionnel et de son environnement institutionnel ;
- il facilite l'adaptation du stagiaire à sa nouvelle fonction et participe au traitement des difficultés éventuellement rencontrées ;
- il contribue à l'individualisation de la formation du stagiaire par l'analyse de ses besoins au regard des situations professionnelles rencontrées ;
- il identifie les acquis et les marges de progrès du stagiaire ;
- il concourt à l'évaluation du parcours de professionnalisation du stagiaire dans un esprit formatif ;
- il veille à proposer des modalités d'accompagnement variées et adaptées aux besoins du stagiaire (visites conjointes, préparation, observation et analyse réflexive de situations professionnelles diversifiées, apports spécifiques sur la connaissance du territoire et des interlocuteurs, soutien à la prise en main des outils métiers).

**Remarque : les personnels d'inspection recrutés par inscription sur liste d'aptitude ne bénéficient pas de tuteur. Toutefois, une demande argumentée peut être formulée auprès des doyens ou A-DASEN qui pourront la soumettre à la validation de la DAFPE.**

### ● Les doyens (inspecteurs du 2nd degré)

Pairs expérimentés ayant une excellente connaissance de l'académie, des services du rectorat et de son fonctionnement, les doyens ont un rôle d'accompagnement et de conseils. Ils participent, de fait, à la formation des inspecteurs stagiaires.

### ● Les coordonnateurs de discipline (inspecteurs du 2nd degré)

En lien avec le bureau du doyen et avec certains services, ils jouent un rôle important dans la professionnalisation des nouveaux collègues et sont des ressources de proximité qui facilitent l'entrée dans le métier. Les inspecteurs stagiaires peuvent les solliciter afin de mobiliser leurs connaissances fines des interlocuteurs, des procédures et des usages.

### ● Les A-DASEN (inspecteurs du 1er degré)

Adjoints à la Directrice ou au Directeur académique des services de l'éducation nationale de chaque département, ils disposent d'une connaissance approfondie du département, de ses partenaires institutionnels, des services de la DSDEN, et du métier d'IEN. Ils contribuent à la formation des IEN stagiaires et ont un rôle d'accompagnement et de conseils.

## ➔ Les acteurs de la formation des personnels de direction

Le rôle et missions des différents acteurs nationaux et académiques sont décrits dans le guide de l'IH2EF. Toutefois, l'académie de Créteil a fait le choix, concernant les personnels de direction, d'une coordination départementale.

### ● Les DAASEN, correspondants départementaux

C'est l'échelon départemental qui assure le suivi des personnels de direction en formation statutaire. Dans ce cadre, le correspondant départemental :

- participe au comité académique de pilotage opérationnel et de suivi de la formation des cadres ;
- organise le suivi des stagiaires dans leur département, prend toutes dispositions utiles pour assurer la cohésion de la promotion (solidarité de réseau). Il peut décider de la mise en œuvre de temps de régulation à chaque fois qu'il le juge nécessaire (remontée d'informations sur la réception de l'offre de formation par exemple) ;
- après avoir participé à leur recrutement, pilote le réseau des chefs d'établissements référents (CER) et coordonne leur action notamment au moyen de réunions de régulation (une première peut être programmée avant les vacances d'automne, une seconde entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver), pour dresser des bilans d'étape sur le parcours de professionnalisation des stagiaires, et favoriser les échanges de pratiques entre pairs (harmonisation des modes opératoires d'accompagnement des stagiaires et mutualisation d'outils, etc.) ;
- reste en veille (en lien avec le CT EVS du département, l'IA-IPR EVS du secteur et la DAFPE), sur les éventuelles difficultés mais également sur les régulations nécessaires à mener auprès des chefs d'établissement d'affectation (CEA), CER comme des stagiaires (protocole d'alerte) ; prend toute disposition utile pour y remédier sur la base d'un diagnostic partagé de la situation ;
- participe, en étroite relation avec la DAFPE, à la production comme à la diffusion de toute information à caractère stratégique concernant la formation statutaire, des stagiaires, des CEA, CER ou des formateurs.

### ● Les animateurs départementaux placés auprès des DAASEN, correspondants départementaux

Dans son action de pilotage et de régulation départementale, le DAASEN s'appuie sur des personnels de direction animateurs qui en assurent les traductions opérationnelles. Ils sont donc directement impliqués dans :

- l'organisation des actions de formation départementalisées ;
- le suivi de proximité des stagiaires par le lien constant qu'ils entretiennent avec les référents ; leur point de vue sera entendu pour l'analyse des difficultés éventuelles d'un stagiaire, de la qualité de son investissement notamment dans le cadre des modules départementaux.

En relation avec la DAFPE, ils relayent et produisent de l'information opérationnelle sur les conditions et contenus de formation, à l'usage des stagiaires, des CEA, CER, formateurs et DAASEN. Ils participent au comité de pilotage opérationnel de la formation à l'échelle académique.

### **Le conseiller technique départemental pour les établissements et la vie scolaire (CT EVS départemental)**

Par la nature même de ses fonctions auprès du DASEN, le CT EVS départemental recueille les informations utiles relatives aux situations de tensions que peuvent traverser certains EPLE (dégradation de leur climat scolaire). Aux côtés du DAASEN, il sera donc forcément partie prenante de l'analyse du contexte d'exercice éventuellement complexe ou difficile de tel ou tel stagiaire.

Au-delà du diagnostic qu'il pourra croiser avec le référent, l'IA-IPR EVS, le DAASEN, le personnel de direction-animateur départemental, apportera le conseil d'un personnel de direction expérimenté, avisé et porteur d'une connaissance fine des codes ou habitudes de fonctionnement de l'administration départementale.

### **L'IA-IPR – Établissements et Vie scolaire (EVS)**

À partir de la connaissance qu'il a de l'établissement d'affectation, du chef d'établissement d'affectation (CEA), du chef d'établissement référent (CER) et du plan de formation statutaire, l'IA-IPR EVS rend visite au stagiaire avant les vacances de Toussaint pour une première prise de contact, puis en décembre/janvier afin de procéder à un bilan d'étape de l'adaptation au poste de ce dernier. Il le retrouve lors de l'entretien de titularisation programmé à l'issue des vacances de printemps, sans que d'autres rencontres ou échanges intermédiaires ne soient exclus en cas de besoins ou de difficultés particulières. En tout état de cause, l'IA-IPR EVS doit être prévenu en cas de doute sérieux sur le pronostic d'intégration du stagiaire dans le corps, que l'alerte provienne du CEA, du CER, du DAASEN ou du CT EVS départemental.

### **Le chef d'établissement d'affectation (CEA)**

- Il accueille et conseille le stagiaire au moment de son intégration dans l'établissement, comme dans son positionnement dans la fonction d'adjoint.
- Il prévoit, pour ce faire, des temps formalisés d'échange et de régulation, moments d'explicitation des stratégies mises en œuvre, afin de rendre lisible le fonctionnement de l'établissement. Des occasions d'interrogation et d'analyse de l'action conduite (auto évaluation) et des opportunités de préparation et de projection des actions à venir (anticipation).
- Il accompagne les nécessaires ajustements relationnels (avec les élèves, les personnels, les familles, les partenaires), et la construction d'une nouvelle posture institutionnelle de cadre (discrétion, neutralité et réserve, loyauté, sens du service public, exemplarité, etc.).
- Il veille à l'installation d'une communication orale et écrite appropriée, à la cohérence entre les exigences posées aux collaborateurs et le comportement professionnel affiché (exemple de la ponctualité, de la tenue vestimentaire, etc.).
- Il met en place des situations d'apprentissage variées et associe peu à peu le stagiaire aux actions de pilotage. Par exemple, il n'est pas pensable que ce dernier reste à l'écart de toutes les étapes de la préparation de la rentrée (marge d'autonomie, offre de formation, effectifs, répartition de la DHG, élaboration de la structure, TRM, répartition de services, constitution des équipes et classes, EDT), de la mise en œuvre et du suivi de la politique pédagogique et éducative et de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AP, PPRE, parcours Avenir, GPDS, etc.), de la GRH (gestion ou suivi des opérations collectives et des situations individuelles dont l'inspection et la notation) et de la politique de communication (élèves, professeurs, familles).

- Il affine avec le stagiaire le plan de formation personnalisé élaboré avec le CER. Il peut en effet apporter sa connaissance du contexte d'exercice pour préciser les besoins de formation.
- Il contribue au suivi assidu de la formation statutaire du stagiaire en tenant compte de plan de formation. Il veille en cela à anticiper les arbitrages entre activités en EPLE et temps institutionnels de formation.
- Il délègue peu à peu des tâches en responsabilité dans les domaines pédagogiques et éducatifs en explicitant les enjeux et le cadre réglementaire, pour mieux identifier les stratégies possibles de mise en œuvre, sans oublier de préciser les modalités du « reporting ».
- Il permet la participation active du stagiaire dans les instances (CA, CP, CVC ou CVL, CESCE, CHSCT, CD), par la prise en charge de points spécifiques comme le pilotage de conseils d'enseignements, de conseils de classes (préparés en amont pour une meilleure cohérence et équité de traitement des élèves).

**Pour conclure, il aide son adjoint à construire une vision intégrée et globale de l'établissement : complémentarité des objectifs pédagogiques et éducatifs, évaluation de sa performance, identification des leviers mobilisables et des obstacles à lever ou à contourner dans la mise en œuvre de son projet. Le CEA est le premier formateur et l'acteur principal de l'individualisation du parcours du stagiaire.**

### Le chef d'établissement référent (CER)

Le CER accompagne le stagiaire dans son parcours de professionnalisation en l'aidant, en lien avec le CEA, à se positionner dans ses nouvelles fonctions, à réguler sa pratique, à mobiliser ressources et réseaux à bon escient. Pour ce faire, il prend connaissance de l'architecture et des contenus de la formation statutaire nationale et académique dont il doit se sentir partie prenante. Il est aussi en lien avec les animateurs départementaux pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

- Il organise au minimum une rencontre d'échanges et d'analyse réflexive avec le stagiaire par période entre deux vacances, dans l'établissement d'affectation de ce dernier ou dans le sien. Dans ce cadre, il sait écouter, dédramatiser, aider à la prise de distance et prodiguer conseils et encouragements. Il facilite la démarche continue d'auto évaluation du stagiaire.
- Il participe au cours d'entretiens avec son stagiaire à l'élaboration du plan personnalisé de formation académique (PPF) de celui-ci en vue d'une éventuelle validation par Monsieur le recteur.
- Il propose des apports complémentaires à ceux du CEA et à l'offre académique ou nationale de formation (articulation théorie/pratique) afin d'aider le stagiaire à contextualiser ce qu'il fait dans le cadre du fonctionnement global de l'EPLE.
- Il aide le stagiaire à anticiper les échéances du « film annuel », à prioriser les tâches et à distinguer l'essentiel de l'accessoire.
- Il peut aider le stagiaire à élaborer son rapport d'activités et à préparer son entretien de titularisation.
- Il dresse avec le stagiaire un bilan des effets de la formation statutaire et des perspectives de formation futures.

## En conclusion

**Personnel de direction ou inspecteur stagiaire, la formation dépend aussi de ce que le stagiaire en fait, en lien avec ses collègues de promotion (réseaux d'échanges informels).**

Le travail sur les valeurs et l'acquisition de la posture d'un personnel d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, l'assimilation des connaissances afférentes, l'implication dans les activités professionnelles constitutives du « cœur de métier », nécessitent une démarche réflexive personnelle d'analyse et de synthèse qu'il revient au stagiaire de mener à bien avec le concours organisé de toutes les personnes associées à sa formation.

Dans ses fonctions d'adjoint ou d'inspecteur, le stagiaire est conduit à identifier des situations professionnelles qui sont ou seront pour lui porteuses d'enjeux au sens où il y jouera une partie de sa légitimité et de sa crédibilité. C'est dire l'importance du repérage des compétences à développer ou à acquérir par ordre de priorité en fonction du cycle annuel de l'activité des personnels de direction ou d'inspection, dans leur contexte territorial spécifique d'exercice.

Le tuteur ou les CER/CEA et le stagiaire pourront utilement s'appuyer sur le référentiel de compétences mis en place par l'IH2EF (voir espace Magistère Promotion Anita Conti) qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation. Cette approche par compétences, qui prendra cette année la forme d'un portfolio, doit favoriser l'analyse réflexive et permettre au stagiaire d'observer ses trajectoires de développement en orientant sa formation au service de son développement professionnel.

## Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps

### 1

#### Des personnels d'inspection

La validation des parcours de professionnalisation des inspecteurs stagiaires ainsi que les procédures en vue de leur titularisation sont précisées par les articles 9 et 26 du décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié par décret n°2021-1392 du 26 octobre 2021 - art. 65.

« Le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation statutaire personnalisé arrêté par le recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement après échange avec le stagiaire concerné. Ce parcours prend en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production. »

#### **Fonction d'évaluation du tuteur**

Le tuteur accompagne le stagiaire dans la personnalisation du parcours de formation. À l'issue de l'année de stage, il établit un rapport sur la manière dont les compétences métier ont été installées.

#### **Procédures de titularisation**

##### **Concernant les lauréats du concours**

Les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 précité prévoient que les inspecteurs sont, à l'issue du stage, titularisés :

- pour les IEN : sur proposition du recteur d'académie qui fonde son avis sur le rapport du tuteur et l'avis du DASEN et qui peut recueillir au préalable l'avis de la cheffe de l'IGÉSR ;
- pour les IA-IPR : sur proposition du recteur d'académie qui fonde son avis sur le rapport établi par le tuteur et qui peut être complété d'un rapport établi par la cheffe de l'IGÉSR. L'IGÉSR sera notamment sollicitée par les recteurs pour les situations de stagiaires ayant nécessité un accompagnement particulier et pour lesquelles un avis réservé ou défavorable à la titularisation serait envisagé. La DE SE 2-2 devra être informée de cette saisine.

Pour les inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires relevant de la spécialité « enseignement du premier degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale sera étroitement impliqué dans la mise en œuvre de cette procédure. ».

Le personnel d'inspection stagiaire produit un rapport d'activités, rédigé en lien avec son tuteur :

- au recteur pour les IA-IPR et les IEN 2nd degré (copie au doyen concerné) ;
- au DASEN pour les IEN 1er degré. Ce rapport servira de support à l'entretien auquel sera convié le stagiaire. À l'issue de cet entretien, le DASEN émet un avis argumenté.
- La titularisation est ensuite proposée en commission administrative paritaire nationale (CAPN) à partir des avis proposés par Monsieur le recteur et, le cas échéant, de l'inspection générale.
- Elle est enfin prononcée par la ministre de l'Éducation nationale et fait l'objet d'une parution au J.O.

**Rappel : la circulaire n°2009-053 du 7 avril 2009 précise :**

*« à l'issue de l'année de formation, le recteur produit, pour chaque stagiaire, un avis relatif à la titularisation qui tient compte, d'une part, de la manière de servir des stagiaires, appréciée notamment lors du stage en responsabilité et, d'autre part, de l'assiduité et de l'engagement dont ces derniers font preuve dans le suivi de leur parcours individuel de formation ».*

**Concernant les recrutés par liste d'aptitude et détachés**

Les inspecteurs détachés suivent la formation statutaire à l'instar des lauréats de concours.

Les personnels d'inspection nommés par liste d'aptitude ou par intégration directe sont titularisés dans leur corps d'accueil dès leur recrutement et radiés des cadres du corps d'origine. Toutefois, dans le cadre d'un parcours personnalisé, ils sont rattachés à la formation statutaire.

L'agent détaché dans le corps des IA-IPR ou des IEN peut solliciter son intégration au terme de la période de détachement ou au cours de celle-ci, dès la fin de la première année. Une attention particulière sera portée à la situation des agents demandant une intégration après trois années de détachement. La demande d'intégration dans le corps au sein duquel ils étaient détachés, est soumise à avis circonstancié du recteur. En cas d'intégration, les personnels concernés font alors l'objet d'une décision de radiation de leur corps d'origine.

**2**

**Des personnels de direction**

**Concernant les lauréats du concours et les recrutés par liste d'aptitude**

Dans le courant du mois d'avril-mai, une inspection de titularisation par l'IA-IPR EVS référent est programmée en relation avec le CEA. Cette visite fait suite à la production d'un rapport d'activités (3 à 4 pages maximum) préalablement adressé à l'IA-IPR EVS et au DASEN et/ou DAASEN par le stagiaire. La forme et le contenu de ce rapport sont laissés à son initiative. Il peut demander le conseil de son référent et/ou de son CEA. Le stagiaire tient en outre à la disposition de l'IA-IPR EVS tout document de travail attestant de ses diverses contributions au pilotage de son EPLE d'affectation.

Un entretien avec le DASEN ou DAASEN du département est également planifié. En amont de cette visite de titularisation, l'IA-IPR EVS provoque tout échange utile avec le CEA (également producteur d'un rapport sur la manière de servir de son adjoint) ainsi qu'avec le référent, de façon à ce que le croisement des regards permette de construire un diagnostic étayé et partagé.

La commission administrative paritaire académique (CAPA) arrête les propositions de titularisation, de renouvellement voire de non intégration dans le corps dans le courant du mois de juin. Les propositions rectorales de non titularisation sont ensuite examinées par la Division de l'Encadrement du ministère. Les stagiaires prennent connaissance des différents avis avant la fin du mois de juillet. Ils reçoivent leur arrêté de titularisation fin juin à l'issue de la CAPA. La situation des stagiaires ayant un avis défavorable du recteur est étudiée en CAPA puis en CAPN.

### ● S'agissant des détachés

Une visite bilan d'étape est planifiée en mai-juin par l'IPR EVS en concertation avec le CEA. La production d'un rapport d'activités est également demandée au détaché. Le suivi concerté de l'adaptation au poste des détachés est comparable à celui des lauréats concours. « Les fonctionnaires détachés peuvent demander, à tout moment, à être intégrés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation. Au-delà d'une période de détachement de cinq ans, une intégration dans ce corps leur est proposée. » (décret N°2020-1030 du 11 août 2020). La visite de titularisation intervient à l'issue de la demande d'intégration du personnel détaché.

### ● Les différents niveaux de mise en alerte

#### **Pour le stagiaire**

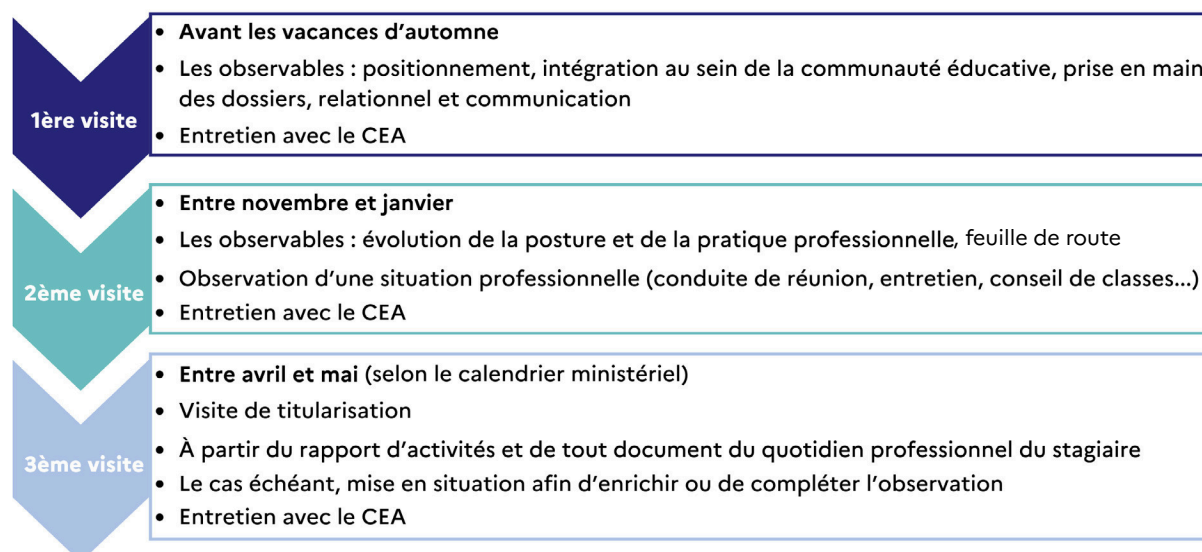
- 1er niveau : le CER (pair de proximité qui peut recevoir les confidences).
- 2e niveau : le CER communique auprès du comité de suivi départemental (DAASEN, CT EVS départemental, animateurs départementaux, IA-IPR EVS).
- 3e niveau : l'IA-IPR EVS en lien avec le DAASEN prévient la DAFPE pour une éventuelle adaptation du plan de formation.

#### **Pour le CEA**

le comité de suivi départemental et l'IA-IPR EVS.

### ● Procédure de titularisation et accompagnement par les IA-IPR EVS

## La titularisation et les modalités d'évaluation



En fonction des situations et à l'appréciation de l'IA IPR EVS, une visite intermédiaire supplémentaire pourra être prévue et encadrée par un relevé de conclusions de visite, porté à la connaissance de l'intéressé.

# Les contenus de l'offre de formation académique 2025-2026

Les modules présentés dans ce livret vous permettent d'élaborer votre plan de formation académique.

Ce plan personnalisé de formation (PPF), d'une durée minimale de 54 heures (soit 9 jours), est constitué de modules obligatoires et de modules facultatifs laissés au choix du stagiaire.

Votre CEA, votre CER, votre tuteur, vous accompagnent dans l'élaboration de ce plan de formation qui sera formalisé via une application EAFC dédiée, entre le 5 et le 30 septembre 2025.

# 1.

## **Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires**

promotion Anita CONTI

année 2025-2026

## Module « Accueil en académie d'affectation »

### Module obligatoire

Regroupement des personnels de direction et d'inspection stagiaires de la promotion 2025 affectés dans l'académie de Créteil

- **Ouverture de la séance et présentation du déroulement**

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) : Mme Martine Sache

- **Le rôle et la posture du personnel d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique en lien avec les priorités nationales et académiques**

Le recteur : Monsieur Jean-François Chanet

- **Les aspects déontologiques des métiers de cadres**

Secrétaire général adjoint, Directeur des relations et des ressources humaines : M. David Beraha

- **L'accueil administratif des stagiaires**

Cheffe de division des personnels ATSS et d'encadrement : Mme Anne Tanguy

ou Cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction (BPID) : Mme Alizé Marie-Joseph

- **Le cadre général de la formation statutaire académique**

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) : Mme Martine Sache

- **Les modalités de titularisation des personnels de direction et d'inspection**

Les doyens des personnels des corps d'inspection du 2nd degré : Mme Alexandra Degraeve

et M. Pascal Javerzac

La conseillère académique technique du 1er Degré : Mme Isabelle Del Bianco

Le coordinateur IA-IPR EVS : M. Régis Astruc

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025**

Format : académique

Durée : 3h

Date : 3 septembre 2025

Horaires : 9h - 12h

Lieu : Université Paris Est Créteil - Campus André Boulle - Amphithéâtre A2 - 83/85 av. du Général

de Gaulle - 94000 Créteil

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Speed tutoring : rencontre avec les services partenaires du rectorat, enjeux et procédures de la coopération »

#### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les modalités de travail et les interlocuteurs (qui fait quoi ? Pourquoi ? Qu'est-il attendu des personnels de direction et d'inspection du 2nd degré ?)
- Connaître les besoins des services pour mieux travailler avec eux (en fonction des dossiers traités)

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés de l'EN dans le contexte cristolien, relations fonctionnelles entre services de gestion et encadrement pédagogique.

#### Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring : rencontre avec les responsables des différents services du rectorat avec lesquels les personnels d'encadrement doivent collaborer. Développer les conditions d'une meilleure fluidité dans les relations entre acteurs porteurs de logiques et de lectures différentes des mêmes réalités professionnelles.

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025 (personnel de direction et personnels d'inspection du 2nd degré)**

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : EAFC - DAFPE

Date : 12 novembre 2025

Horaires : 9h - 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

### « Aspects RH : initiation »

#### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement • Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

#### Objectif pédagogique visé :

Mieux connaître le cadre juridique de l'accompagnement des personnels.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

- Tour d'horizon des problématiques RH
- Contexte et organisation académique

#### Modalités pédagogiques retenues :

- Plénière
- Etudes de cas

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2nd degré).**

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Julien Lalive, chef de division des personnels enseignants

Date : 19 novembre 2025

Horaires : 9h - 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

# « Outils et techniques d'animation pour des réunions participatives »

### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Définir les types de réunions et leurs fonctions respectives
- Identifier différentes techniques et outils favorisant l'interaction et la participation
- Scénariser une réunion participative en mobilisant plusieurs de ces techniques et outils

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Travail sur les représentations des participants : parvenir à une définition collaborative des différents types de réunions
- Découverte et description de techniques et outils puis leur présentation au groupe au moyen d'une galerie d'exposition
- Apport théorique : introduction à l'approche design
- Manipulation et expérimentation : scénarisation en groupe d'un type de réunion tiré au sort parmi les types de réunions identifiés puis mise en commun des propositions

#### Modalités pédagogiques retenues

- Ateliers avec travaux de groupes
- Séances d'idéation
- Apports théoriques
- Présentations
- Manipulation et expérimentation

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Réseau Canopé 94

Date :

- J1 : 11 décembre 2025
- J2 : 29 janvier 2026

Horaires : 9h30 - 12h30

Lieu : Atelier Canopé Champigny 94

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

### « L'entreprise et le monde économique au cœur de la formation professionnelle »

#### *Module facultatif*

##### Compétence ciblée

Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.

##### Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les 3 voies : initiale scolaire, initiale apprentissage et formation continue
- Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle, partenaire de la formation et de la professionnalisation des apprenants
- Faire évoluer l'offre de formation de l'établissement / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle
- Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

###### *Connaître l'apprentissage et la formation continue, missions de l'éducation nationale*

- CFA-UFA, Greta : définition
- Statuts, financements, spécificités apprentissage et formation continue ; rôle premier de l'employeur pour l'apprentissage : à quels engagements sont tenus l'UFA et le CFA ?
- Modalités de mise en œuvre et de mobilisation des équipes : accueil, organisation pédagogique, accompagnement et suivi
- Obligations relatives à Eduform, label qualité de l'éducation nationale

###### *Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle partenaire*

- Définir la répartition des compétences des référentiels des diplômes à acquérir en fonction des lieux de formation (entreprise & centre)
- Exploiter en centre les compétences acquises dans les situations de travail, s'assurer de leur tissement et du transfert dans d'autres contextes professionnels
- Constituer un réseau, un vivier d'entreprises partenaires

###### *Faire évoluer l'offre de formation professionnelle / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle*

- Nourrir la veille sur les besoins en emplois et en compétences, sur les tendances, sur les évolutions des métiers, sur l'impact des transitions
- Proposer une offre de formation adaptée à court, moyen ou long termes
- Penser des parcours de formation tout au long de la vie

###### *Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle*

##### Modalités pédagogiques retenues

- Visite d'un EPLE réalisateur d'actions Greta, UFA et membre d'un campus des métiers et des qualifications – Rencontre avec le responsable pédagogique, le DDFPT, un CFC, un coordonnateur, un DO de campus
- Table ronde : intervention d'acteurs du monde économique partenaires du CFA académique et du réseau des Greta
- Ateliers animés par les personnels de la Dapfic et les ingénieurs pour l'école sur les enjeux de la relation école-entreprise et l'accompagnement vers l'insertion

## Module

### « L'entreprise et le monde économique au cœur de la formation professionnelle »

*Module facultatif*

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2nd degré).**

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Gaëlle Marceau, Déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue (Drafpic)

Date : 17 décembre 2025

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Lycée Marx Dormoy, Alfortville

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

### « Impulser et accompagner le changement pédagogique »

#### *Module obligatoire*

#### Compétences ciblées

- Apprendre à combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets
- Mettre en place une méthodologie de projet en plaçant son action dans une dimension stratégique : construction d'un diagnostic, analyse des freins et des leviers, dynamique des groupes, éléments constitutifs du climat scolaire, prise en compte du contexte local
- Apprendre à mener une analyse systémique pour effectuer des choix adaptés au contexte

#### Objectif pédagogique visé

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- J1 : La notion de diagnostic dans la conduite de projet
- J2 : La notion de processus et d'accompagnement au changement : Comment accompagner les équipes vers les choix les plus pertinents correspondant aux besoins des élèves ? Comment saisir les opportunités des rencontres institutionnelles ? De quels leviers dispose-t-on ? Comment surmonter les freins ?
- J3 : La notion d'évaluation et de suivi de l'action

#### Modalités pédagogiques retenues

- Démarche de mise perspective transversale (interprofessionnelle, multiscalaire) et de réflexivité sur le pilotage mené en EPLE ou sur un territoire (circonscription, district) : ateliers tournants, speed tutoring, analyse et usage raisonné des indicateurs, mises en situation, travaux en groupes interprofessionnels, témoignages de pairs
- Le nombre de journées réparties dans l'année scolaire permet de répondre avec souplesse et adaptabilité aux questions d'actualités pédagogiques auxquelles seront confrontés les stagiaires dans le calendrier annuel mais aussi dans le contexte local

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 15h

Responsables opérationnels : Cécile Tybin et Rosendo Garcia

Dates :

- J1 : 7 janvier 2026
- J2 : 11 mars 2026
- J3 : 5 mai 2026

Horaires :

- J1 et J2 : 9h - 17h
- J3 : 9h - 12h

**Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.**

**Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.**

## Module

### « DHG et TRM : de l'acte de gestion à la stratégie pédagogique partagée »

Croisement des regards personnels de direction et personnels d'inspection du 2nd degré

#### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement en assurant une ventilation de services réglementairement conforme et pédagogiquement cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPLÉ
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

#### Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement
- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique académique
- Comprendre comment s'élabore le dialogue entre les services académiques et l'EPLÉ
- Articuler actes de gestion et stratégie pédagogique
- Identifier les marges d'autonomie et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement
- Elaboration d'un TRMD et conduite d'un dialogue de gestion
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPLE

#### Modalités pédagogiques retenues

Cadrage théorique, questions/réponses, regards croisés personnels de direction / inspecteurs

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025**

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Charles Naïm, chef de la Division des établissements

Date : 16 janvier 2026

Horaires : 9h - 12h

Lieu : Lycée Gutenberg, Créteil

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

### « La relation école/famille : les enjeux de la coéducation »

#### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Réfléchir, construire et développer une politique d'établissement ou de circonscription qui vise la coéducation et l'instauration de relations fructueuses avec toutes les familles.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Ce module de formation a pour objectif d'éclairer les enjeux de la relation entre l'école et les familles dans toutes ses dimensions (individuelles et collectives)
- Ce module posera les principes d'une relation avec les familles fondées sur la confiance dans une perspective de co-éducation et quelques pistes opérationnelles en établissement
- Un apport juridique viendra éclairer les situations les plus complexes de cette relation

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

##### 1. Mises en situation de la vie quotidienne de la relation de l'école avec les familles

##### 2. L'émergence du droit dans la relation entre les familles et l'école

- a. Les situations de conflit
- b. Les gestes professionnels des personnels d'encadrement dans la relation avec les familles
- c. La relation avec les familles et la protection de l'enfance
- d. La relation avec les représentants élus des parents d'élèves

##### 3. La parole des parents d'élèves

##### 4. Pour une politique de co-éducation en EPLE et en circonscription

- a. Des dispositifs pour mettre en œuvre une co-éducation
- b. Lever les freins : la question de la participation des parents
- c. Quelle contribution de la co-éducation à la réduction des inégalités ?

#### Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques et juridiques
- Mise en situation
- Table ronde
- Diaporama sur une question autour de la relation école/famille
- Etudes de cas
- Témoignages

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025**

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Thomas Heuzé, IA-DAASEN 93

Date : 22 janvier 2026

Horaire : 9h - 17h

Lieu : Lycée Germaine Tillion, le Bourget

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

### « Piloter le volet orientation du projet d'établissement »

*Module obligatoire (pour les personnels de direction)*

*Module facultatif (pour les personnels d'inspection du 2<sup>nd</sup> degré)*

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Connaître les cadres, les périmètres et les codes institutionnels, juridiques, éthiques d'exercice des fonctions d'encadrement et mobiliser ces connaissances en situations.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les enjeux, les indicateurs de pilotage de l'orientation à l'échelle de l'établissement en lien avec le territoire et les priorités nationales et académiques
- Construire une démarche collective au service du parcours des élèves du bac-3 au bac+3, de l'égalité des chances, en luttant contre les stéréotypes, en ouvrant le champ des possibles
- Identifier les différents acteurs et leurs champs de compétence : Etat, Région, partenaires, Mission École/Entreprise, acteurs économiques, Comités locaux écoles entreprises (CLEE), CMQ...
- Mobiliser les ressources et les dispositifs : le référentiel des compétences à s'orienter, la plate forme Avenir, les heures dédiées à l'orientation, la découverte des métiers.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Cadre de responsabilité du chef d'établissement dans le pilotage pédagogique de l'orientation au service de la réussite des élèves.
- Piloter le Plan Avenir : la démarche d'élaboration du Plan pluri annuel d'Orientation, composante stratégique du projet d'établissement avec l'appui du conseil pédagogique jusqu'à l'adoption en conseil d'administration

#### Modalités pédagogiques retenues

- Temps en plénière (environ 1 heure)
- Ateliers : études de cas et mise en œuvre (2 heures)

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2<sup>nd</sup> degré).**

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Elisabeth Boyer, Déléguée régionale académique adjointe à l'information et à l'orientation

Date : 3 février 2026

Horaire : 9h - 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

# « Construire une culture commune autour de l'égalité des chances »

## *Module facultatif*

### Compétence ciblée

Réfléchir, construire et développer une politique d'établissement ou de circonscription en faveur de l'égalité des chances.

### Objectif pédagogique visé

Ce module de formation a pour objectif d'outiller les personnels d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique partagé soutenant la politique d'égalité des chances sur les territoires.

### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les enjeux des différents dispositifs liés à l'égalité des chances notamment dans le contexte cristolien
- L'éducation prioritaire, OEPRE, cordées de la réussite, internats d'excellence, cités éducatives, dispositifs devoirs faits, etc
- Histoire de l'éducation prioritaire et présentation d'une politique publique dont les différentes composantes viennent servir un objectif commun, ses résultats et ses effets
- Le rôle des personnels d'encadrement pédagogique dans la transmission des valeurs liées à l'égalité des chances
- La question de la grande pauvreté en éducation prioritaire
- Présentation des acteurs et partenaires de l'académie

### Modalités pédagogiques retenues

- Apports théoriques
- Mise en situation et échanges

### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Aurélie Huillery-Perrin

Date : 5 février 2026

Horaire : 9h - 17h

Lieu : Lycée Germaine Tillion, le Bourget

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Se former aux outils numériques gratuits du quotidien des personnels d'encadrement »

#### *Module facultatif*

##### Compétence ciblée

Connaître les outils numériques du quotidien d'un personnel de direction ou d'inspection à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation.

##### Objectifs pédagogiques visés :

- Repérer les outils numériques institutionnels du quotidien mis à notre disposition
- Repérer les outils numériques gratuits RGPD utiles au quotidien
- Mise en œuvre et pratique des différents outils en fonction de ses besoins professionnels
- Échange de pratiques professionnelles

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

Découverte, échanges de pratiques et mise en pratique des outils numériques du quotidien d'un chef d'établissement ou d'un inspecteur : outils institutionnels RGPD (filesender, educloud, visio-agents, evento etc.) en comparaison avec les outils numériques gratuits non institutionnels mais RGPD (framasoftware, utilitaires pdf, agendas, gestionnaire de mails, chat GPT, etc).

##### Modalités pédagogiques retenues :

- 1er temps de présentation des différents outils
- Échange de pratiques
- 2nd temps de pratique sur ordinateur

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels : Loïc MAUJÉAN et Stéphane LEGER

Date : 18 février 2026

Horaires : 9h - 17h

Lieu : lycée Simone Veil, Noisiel

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

### « Gestion des situations sensibles ou extrêmes »

(Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Police)

#### *Module facultatif*

##### Compétences ciblées

Connaître les cadres, périmètres, codes institutionnels et réglementaires d'exercice des responsabilités en matière de sécurité des biens et des personnes pour agir avec discernement dans les situations de tensions ou de crises.

##### Objectifs pédagogiques visés

- Améliorer les coopérations avec les services de police dans le respect des compétences de chacun
- Prévenir et mieux lutter contre la violence en milieu scolaire en réunissant des personnels d'encadrement pédagogique et des officiers de police en formation initiale
- Faire réfléchir les stagiaires sur des cas concrets sous forme d'ateliers mixant cadres de l'éducation nationale et policiers

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

La gestion concertée des situations de crises avec la police : qui fait quoi, comment et quand selon le niveau de gravité de la situation à traiter.

##### Modalités pédagogiques retenues

Apports théoriques et études de cas avec les élèves officiers en formation initiale.

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- Fatima Marzouk, Directrice de cabinet adjointe en charge de la sécurité
- Laurent Deprez, personnel de direction et animateur départemental

Date : 26 mars 2026

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Cannes Écluses

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFIC.*

## Module

### « L'école inclusive dans le contexte académique »

#### *Module facultatif*

##### Compétences ciblées

- Évaluer et coordonner les actions pédagogiques et éducatives favorisant la réussite de chaque élève
- Analyse de situations et de fonctionnements collectifs
- Analyses pédagogiques
- Pilotage

##### Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux liés à l'école inclusive et au principe d'accessibilité aux savoirs pour tous les élèves
- Connaître les dispositifs, interlocuteurs, ressources pour assurer le pilotage d'une circonscription, d'un établissement à l'aune de ces enjeux et des besoins identifiés des élèves

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Mise en évidence des compétences et gestes professionnels communs requis pour accompagner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, tout comme des spécificités des uns et des autres
- EANA : présentation et analyse de supports institutionnels, d'éléments de synthèse académique et de support pédagogique ; temps d'échange à partir des expériences des stagiaires, de réflexion voire de production (individuelle et collective ; à partir de productions d'élèves, de documents d'établissement, de vidéos, etc.)
- ASH et SEGPA : échanges et mutualisation autour de situations et d'expériences vécues par les stagiaires et apportées par le formateur, présentation des outils et ressources institutionnels, réflexion partagée sur l'orientation des élèves et les liens avec les familles ou représentants légaux, enjeu du pilotage pour les AESH et les enseignants : question de la coopération et de la formation

##### Modalités pédagogiques retenues

- Présentations raisonnées
- Échanges
- Analyse des représentations
- Études de cas
- Productions individuelles et collectives

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025 (personnels de direction et personnels d'inspection du 2nd degré)**

Format : académique

Durée : 6h (1er temps de formation de 3h : visite d'observation sur site – 2nd temps de formation à distance de 3h)

Responsables opérationnels : CT Ecole Inclusive ; Daniel Guillaume, chargé de mission CASNAV ; Axel Tarride, correspondant académique SEGPA/EREA

Date : 1er avril 2026

Horaires : 1/2 journée de visite d'observation sur site à définir + plénière à distance de 9h - 12h

Lieu : 1/2 journée de visite d'observation + temps à distance

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

# « Protection de l'enfance : articuler le travail partenarial entre l'éducation nationale et les autorités compétentes »

## Module facultatif

### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Acquérir une culture du partage de l'information au service de la protection de l'enfance

### Objectifs pédagogiques visés

- Savoir mobiliser efficacement les connaissances réglementaires sur la protection des mineurs, responsabilités des personnels
- Savoir produire l'information utile aux autorités administratives et aux partenaires institutionnels (police, justice, notamment) en concertation et en cohérence avec les personnels concernés

### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le cadre juridique des différents régimes de responsabilité (éducative, administrative, civile, pénale).

Approche	Enjeux
<p><b>Le mineur en danger, le mineur en conflit avec la loi</b> Parquet de Créteil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialisation et spécificité de la justice des mineurs</li> <li>• Différence des rôles et articulation entre le Parquet des mineurs et le Tribunal pour enfants</li> <li>• Procédures et décisions en matière de protection de l'enfance et en matière de délinquance des mineurs. Place des parents. Réforme induite par l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (septembre 2021)</li> <li>• Enjeux de l'article 40 du CPP</li> </ul>
<p><b>L'accompagnement préventif : la protection de l'enfance</b> CRIP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences de principe du conseil départemental en matière de protection des mineurs (CRIP / ASE)</li> <li>• Dématérialisation IP/signalement</li> <li>• Articulation avec la compétence du Parquet des mineurs</li> <li>• Attendus d'une IP</li> <li>• Suites données</li> </ul>
<p><b>Le rôle de l'éducation nationale : la transmission des informations connues aux autorités compétentes</b> CT EVS et CT AS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarification des termes « signalement »</li> <li>• Clarification du principe de faits Etablissement</li> <li>• Communication avec le CT EVS</li> <li>• Cadre déontologique du recueil de la parole du mineur et devoir d'alerte</li> <li>• Articulation entre procédure interne (disciplinaire) et procédures administrative et judiciaire</li> <li>• Place des parents dans la prise en compte de la situation des élèves dans la protection de l'enfance</li> <li>• Recueil de la parole du jeune</li> <li>• Circuit de communication établissement/CRIP/Parquet</li> <li>• Partage d'informations et limites</li> <li>• Confidentialité</li> <li>• Acteurs du conseil technique</li> </ul>

### Modalités pédagogiques retenues :

- Table ronde pour une présentation des cadres théoriques, modalités d'action et canaux de communication
- Questions/réponses

## Module

### « Protection de l'enfance : articuler le travail partenarial entre l'éducation nationale et les autorités compétentes »

*Module facultatif*

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Agnès Joncour, IA-IPR EVS

Date : 8 avril 2026 (à distance)

Horaires : 9h - 12h

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module « Valeurs de la République »

### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale.

#### Objectif pédagogique visé

Présenter les enjeux de la transmission des valeurs de la République en établissement.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle des personnels d'encadrement pédagogique dans la transmission des valeurs de la République.
- Présentation de l'équipe académique Valeurs de la République et des protocoles d'accompagnement

#### Modalités pédagogiques retenues

- Conférence
- Étude de cas

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Anne Morin

Date : 10 avril 2026

Horaires : 9h - 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Speed tutoring : rencontre avec les responsables des missions académiques »

#### *Module facultatif*

##### Compétences ciblées

- Développer des dynamiques partenariales avec les missions pédagogiques du rectorat
- Identifier les acteurs et les ressources utiles à la mise en œuvre des projets de terrain

##### Objectif pédagogique visé

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution.

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation et rôles des missions pédagogiques.

##### Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring avec des rencontres par petits groupes de l'ensemble des missions pédagogiques.

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Cécile Tybin

Date : 5 mai 2026

Horaires : 14h - 17h

Lieu : Nouveau Lycée de Vincennes

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Violences sexistes et sexuelles »

#### *Module facultatif*

#### **Compétences ciblées**

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

#### **Objectifs pédagogiques visés**

Comprendre les violences sexistes et sexuelles, leur cadre légal, leurs impacts, et savoir prévenir, intervenir et mobiliser les ressources adaptées.

#### **Contenus de formation et situations professionnelles de référence**

- Comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les violences sexistes et sexuelles
- Connaître le cadre légal et reconnaître les cas de violence
- Comprendre leurs conséquences
- Savoir agir, prévenir et prendre en charge
- Identifier les ressources

#### **Modalités pédagogiques retenues**

- Apports théoriques
- Exercices
- Mises en situation

#### **Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025**

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Mélanie Gasnot, Coordinatrice du pôle égalité-diversité incluant les missions égalité professionnelle et handicap

Date : 12 mai 2026

Horaires : 9h - 12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.  
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

## Module

# « Égalité professionnelle et diversité, un enjeu de professionnalisation et de service public »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles

#### Objectifs pédagogiques visés

- Professionnaliser les personnels encadrants sur la thématique égalité – diversité et lutte contre les discriminations
- Comprendre son rôle de manager dans cette démarche
- Se familiariser avec des process et outils RH permettant de lutter contre les discriminations

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Prévention des discriminations en milieu professionnel (seront notamment évoqués les mécanismes en jeu tels que les stéréotypes et les préjugés)
- Connaissance du cadre légal de la discrimination et des obligations de l'employeur en la matière
- Application concrète de la démarche dans son quotidien professionnel (objectivation des décisions, stratégies pour minorer le risque de discrimination, etc.)
- Déploiement de cette démarche auprès de ses équipes, en tant que manager

#### Modalités pédagogiques retenues

Alternant des séquences théoriques, des ateliers, des exemples et des études de cas, cette formation aborde le sujet dans sa complexité grâce à des notions théoriques issues des recherches en psychologie sociale et des informations légales et institutionnelles concrètes.

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Mélanie Gasnot, Coordonnatrice du pôle égalité-diversité

incluant les

missions égalité professionnelle et handicap– hommes et diversité

Date : 22 mai 2026

Horaires : 9h30 - 17h

Lieu : sera précisé ultérieurement

**Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.**

**Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.**

## Module

### « Bilan et perspectives : de la Formation Statutaire à la Formation Continué »

#### ***Module obligatoire***

##### **Contenus de formation et situations professionnelles de référence**

- Intervention de facilitateurs
- Présentation d'un outil innovant permettant de développer l'intelligence collective en grand groupe et mise en situation pour structurer la restitution de l'ensemble des expériences

##### **Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2025**

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : EAFC

Date : 2 juin 2026

Horaires : 11h - 17h

Lieu : sera précisé ultérieurement

***Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.***

***Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.***

# 2.

Descriptifs des modules destinés  
**aux personnels des corps  
d'inspection stagiaires**

promotion Anita CONTI

année 2025-2026

## Module

### « Accueil académique spécifique aux personnels des corps d'inspection »

#### **Module obligatoire**

IEN 1er degré : accueil académique de pré-rentrée et accompagnement à la prise de fonction

29 août 2025, 13h à 16h à la DSDEN du Val de Marne (salle 915)

Préparation de la rentrée dans la circonscription d'affectation avec Dasen, A-Dasen, SG départemental :

- Temps d'échanges et de mutualisation sur les problématiques de rentrée
- Boîte à outils, points d'actualité et régulation départementale
- Rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés)

#### **Module facultatif**

Accompagnement départemental de la prise de fonction des IEN du 1er degré

Date : 8 septembre 2025,

Horaire : 14h - 17h

- 77 : DSDEN 77, salle Seine
- 93 : DSDEN 93, salle Magellan
- 94 : DSDEN 94, salle 915

#### **Module obligatoire**

Inspecteurs du 2nd degré, accueil académique de pré-rentrée et accompagnement à la prise de fonction

Accueil par les doyens et les coordonnateurs de discipline en vue de la préparation de la rentrée, rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés)

- IEN ET-EG et IEN IO : 27 août 2025, de 14h à 17h (le lieu sera précisé ultérieurement)
- IA-IPR : 2 septembre 2025, de 10h00 à 12h30 au Lycée Gutenberg de Créteil

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Les applications informatiques liées au contexte académique d'exercice »

(Personnels d'inspection du 2nd degré)

*Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique lié au contexte académique d'exercice.

#### Objectif pédagogique visé

Connaître et utiliser les applications liées au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'inspecteur du 2nd degré.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation des applications (conditions d'accès, usages, objectifs) et manipulation.

#### Modalités pédagogiques retenues

Mises en situation.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2nd degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h (IA-IPR) ; 6h (IEN 2nd degré)

Responsables opérationnels :

- IEN 2nd degré : Vincent L'Hopital, IEN ET-EG
- IA-IPR Alexandra Degraeve

Date : 12 septembre 2024

Horaire :

- 9h à 12h pour les IA-IPR
- 9h à 17h pour les IEN 2nd degré

Lieux :

- IA-IPR : Lycée Gutenberg, Créteil
- IEN 2nd degré : Lycée Professionnel Arthur Rimbaud 112 Avenue Jean Jaurès, 93120, la Courneuve

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Présentation académique des outils de pilotage de la circonscription (données/indicateurs spécifiques du 1er degré et applications dédiées) »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

#### *Module facultatif*

##### Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique de pilotage de la circonscription.

##### Objectifs pédagogiques visés

Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'IEN 1er degré.

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Outils de partage et d'échanges
- Outil national type « APAE 1er degré »
- Tableau de bord de circonscription
- Présentation des applications d'enquêtes et de pilotage (Onde, AFFELNET, DECIBEL, ETIC 1er degré etc.)

##### Modalités pédagogiques retenues

Apports et mises en situation.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Alexandre TOBATY

Date : 29 septembre 2025

Horaire : 9h - 12h

Lieu : DSDEN 93, salle Jade

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Organisation académique et départementale de la formation des personnels : de l'identification des besoins à l'évaluation de l'action de formation » (Personnels d'inspection du 2nd degré)

#### Module obligatoire

##### Compétence ciblée

Maîtrise des gestes professionnels composant l'inspection individuelle et l'accompagnement des personnels en position spécifique.

##### Objectifs pédagogiques visés

- Comment participer à la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Connaître l'organisation de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Connaître les différents acteurs de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Savoir identifier des besoins individuels et collectifs de formation, élaborer l'offre adaptée, animer et évaluer l'action de formation

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Présentation des différents acteurs de la formation de ces personnels
- Contribution et participation des corps d'inspection à la formation de ces personnels

##### Modalités pédagogiques retenues

Action organisée en deux temps et coanimée avec un temps dédié à la formation initiale (intervenant INS PE) et un temps dédié à la FC animé par l'EAFC et viendrait en complément du Speed Tutoring présentant les services académiques du Rectorat prévu le 12 novembre 2025.

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2nd degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Françoise Schiano Di Lombo

Date : 07 octobre 2025

Horaire : 9h-12h

Lieu : à distance

*Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Présentation des procédures de gestion de la carte scolaire »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

*Module départemental obligatoire*

#### Compétence ciblée

Maîtrise des composantes techniques, réglementaires et stratégiques des domaines de compétences partagés avec les collectivités locales tout en intégrant les instructions de l'autorité départementale.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Situer le périmètre de compétence de l'IEN comme celui des différents acteurs pour adopter un positionnement juste, et proposer des réponses pertinentes
- Comprendre les enjeux politiques, territoriaux, éducatifs de la gestion de la carte scolaire
- Savoir communiquer sur les arbitrages arrêtés
- Développer les « gestes » et connaissances plus techniques et opérationnels de cette gestion

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1er degré dans le contrôle et l'accompagnement de l'évolution de la carte scolaire
- Ce qui est attendu de lui, les points de vigilance à intégrer, les aspects « gestionnaires » et les stratégies de communication, la coopération avec les services et l'autorité départementaux

#### Modalités pédagogiques retenues

- Apport d'informations de cadrage
- Études de cas à partir de la réalité des circonscriptions de chaque stagiaire

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-DASEN de chaque département

Date : 08 octobre 2025

Horaires : de 9h - 12h

Lieux :

- 77 : DSDEN du 77, salle Seine
- 93 : DSDEN du 93, salle Magellan
- 94 : DSDEN du 94, salle 915

*Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Posture d'écoute et techniques d'entretien pour accompagner la pratique professionnelle »

#### *Module obligatoire*

##### Compétences ciblées

- Maîtriser la structure d'un entretien
- Utiliser une communication verbale et non verbale congruente
- Écouter activement de façon à accompagner les prises de conscience
- Adapter sa posture en cohérence avec ses valeurs

##### Objectifs pédagogiques visés

- Être capable de mener un entretien structuré
- Savoir créer un climat qui favorise les échanges
- Savoir analyser les interactions et les adapter pour guider l'attention de la personne vers les éléments pertinents de la classe et de sa pratique

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Typologies des entretiens
- Techniques de l'écoute active
- Apports sur les postures et les valeurs
- Le guidage de l'entretien d'explicitation (Pierre Vermersch)

##### Modalités pédagogiques retenues

- Mises en situation d'entretien
- Retours sur expériences
- Apports de contenus théoriques

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels : Emmanuelle Maître de Pembroke

Date : 16 octobre 2025

Horaires : de 9h - 17h

Lieu : sera précisé ultérieurement

*Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

# « Le rôle de l'inspecteur du 2nd degré dans l'accompagnement des enseignants et des personnels d'éducation (Personnels d'inspection du 2nd degré)

### Module facultatif

#### Compétence ciblée

Maîtrise des gestes professionnels composant l'inspection individuelle et l'accompagnement des personnels en position spécifique.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de l'inspection et du conseil individuel
- Mettre en place une démarche et des outils d'évaluation individuelle
- Conduire les inspections individuelles afin de mesurer l'efficacité de l'enseignement dispensé
- Conduire un entretien à visée d'explicitation
- Rédiger un rapport d'inspection qui rend objectivement compte de l'observation et de l'entretien conduits, donc du diagnostic partagé sur la pratique professionnelle évaluée
- Favoriser l'attitude réflexive du stagiaire sur la cohérence de l'enchaînement des différentes opérations constitutives de l'inspection

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- L'inspection et l'accompagnement des enseignants et des personnels d'éducation : personnels contractuels, visite de titularisation des stagiaires, personnels détachés, etc.
- Les invariants et les spécificités

#### Modalités pédagogiques retenues

Apports de cadrage et études de cas.

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2nd degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 12h

Responsables opérationnels :

- IA-IPR Alexandra Degraeve Doyenne IA-IPR
- IEN du 2nd degré : Ludovic Henon, IEN ET-EG
- IA-IPR EVS : Régis Astruc, IA-IPR EVS

Dates :

J1 : 14 novembre 2025

J2 : 09 janvier 2026

Horaires :

9h – 12h : temps collectif (IEN 2nd degré, IA-IPR)

13h30-16h30 : temps spécifique (IA-IPR ; IA-IPR EVS ; IEN 2nd degré)

Lieu : Lycée Paul Bert, Maisons Alfort

*Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées. Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « La stratégie managériale de l'IEN de circonscription » (Personnels d'inspection du 1er degré)

#### Module facultatif

##### Compétence ciblée

Maîtrise des compétences psycho-sociales de prise de recul, de réflexivité sur son positionnement, son leadership et ses pratiques de communication (en émission comme en réception).

##### Objectifs pédagogiques visés

- Développer les pratiques d'évaluation des personnels en situations particulières (hors cadre PPCR) et des unités éducatives
- Savoir installer un cadre de fonctionnement coopératif au sein de l'équipe de circonscription comme au sein du réseau des directeurs d'écoles
  - Appréhender les leviers de la performance éducative collective de la circonscription (qu'est-ce que et à quoi tient « l'effet IEN » ?)

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1er degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics en situations particulières (contractuels, stagiaires, CPC, directeurs d'écoles, etc.)
- L'évaluation des unités d'enseignement
- La relation de l'IEN avec son équipe de circonscription
- Les directeurs d'écoles : levier de conduite du changement ? En pratiquant quel type de coopération ?

##### Modalités pédagogiques retenues

- Apport d'informations de cadrage
- Étude de cas
- Mises en situation

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 9h

- Responsables opérationnels :

J1 : Alexandre Tobaty, A-DASEN du 93

J2 : Olivia Mainville, A-DASEN du 94

Dates et horaires :

- J1 : 18 novembre 2025, 9h à 17h
- J2 : 16 décembre 2025, 9h à 12h

Lieu :

- J1 : DSDEN du 93, salle Jade
- J2 : DSDEN du 94, salle 915

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « L'IEN, gestionnaire RH de sa circonscription » (Personnels d'inspection du 1er degré)

#### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

- Savoir apprécier et mettre en œuvre sa contribution RH de circonscription au sein de et en cohérence avec la GRH départementale
- Conduire avec discernement (ou participer au) le dialogue social dans le contexte départemental.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositifs départementaux d'accompagnement des personnels et appréhender le périmètre de compétence des IEN de circonscription
- Circonscrire le cadre et acquérir les codes de la conduite du dialogue social au niveau de sa circonscription d'affectation comme au niveau départemental afin y situer le rôle de l'IEN 1er degré

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Suivi des personnels au niveau départemental (CAPD, la prévention et le traitement de la difficulté professionnelle, l'accompagnement des contractuels, l'insuffisance professionnelle, le disciplinaire, la mobilité, etc.), les leviers RH mobilisables en circonscription et les attributions départementales spécifiques de l'IEN GRH.

#### Modalités pédagogiques retenues

- Alternance d'apports d'informations, de temps dialogués, d'études de cas
- Mise à disposition de ressources documentaires

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Olivia Mainville, A-DASEN du 94 ; Carole Dubarle, Secrétaire générale DSDEN ; Jean-Michel Girone, IEN du 1er degré

Date : 27 novembre 2025

Horaires : 9h - 12h

Lieu : DSDEN du 94, salle 915

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « La communication administrative de l'inspecteur » (Personnels d'inspection des 1er et 2nd degré)

#### *Module facultatif*

##### Compétence ciblée

Connaître les cadres, les codes institutionnels et réglementaires régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur (relations partenariales avec les collectivités, usagers et partenaires, etc.).

##### Objectif pédagogique visé

Connaître les codes rédactionnels en vigueur et savoir en adapter l'usage aux destinataires des écrits à produire, à la stratégie de communication retenue, au canal ou support utilisé (imprimé, messagerie, etc.).

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Approche des contraintes formelles attachées aux destinataires et aux problématiques.

##### Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection des 1er et 2nd degrés, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

Vincent Bongrand, IA-IPR EVS et Alexandre Tobaty, A-DASEN du 93

Date : 05 décembre 2025

Horaires : 9h à 12h ensemble – de 14h à 17h deux groupes

Lieu : sera précisé ultérieurement

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « La gestion des examens et concours » (Personnels d'inspection du 2nd degré)

#### Module facultatif

##### Compétence ciblée

Maîtrise de la gestion des examens et concours dans son champ de spécialité.

##### Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les acteurs et les tâches à mettre en œuvre selon les modes de validation, les niveaux, les filières, les disciplines et examens
- Comprendre l'implication de l'inspecteur dans les stratégies de pilotage
- Connaître les dispositifs de certification (ponctuel, CCF, UC, VAE)

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les tâches à réaliser et leur calendrier
- Le cadre administratif et réglementaire des examens
- Les modalités d'organisation et de pilotage
- La prévention du contentieux
- Les modes de validation et dispositifs de certification

##### Modalités pédagogiques retenues

Études de cas.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2nd degré, promotion 2025

Format : académique.

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- IA-IPR : Olivier Mondet, IA-IPR
- IEN du 2nd degré : Vincent L'Hopital, IEN ET-EG

Date :

- IEN 2nd degré : 9 décembre 2025
- IA-IPR : 9 décembre 2025

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Rectorat de l'académie de Créteil- Bâtiment B

- IEN du 2nd degré : Lycée Cugnot, à Neuilly sur Marne
- IA-IPR : SIEC

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Les spécificités départementales dans la prise en charge et l'accompagnement des EBEP »

(Personnels d'inspection du 1er degré)

*Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Savoir combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets à caractère pédagogique visant des adaptations spécifiques des dispositifs et des pratiques.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Identifier et comprendre les cadres départementaux spécifiques du pilotage des dispositifs d'inclusion (acteurs, process et procédures)
- Mesurer le rôle de l'IEN 1er degré dans cette organisation départementale et dans les déclinaisons attendues en circonscriptions

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Qui fait quoi, comment, dans quels cadres institutionnels et fonctionnels ? La stratégie départementale et son appropriation par l'IEN de circonscription.

#### Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er degré, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-DASEN de chaque département

Date : 14 janvier 2026

Lieux et horaires :

- 77 : 14h - 17h, DSDEN du 77, salle Seine
- 93 : 14h - 17h, DSDEN du 93, salle Magellan
- 94 : 9h - 12h, DSDEN du 94, salle 915

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Mettre en œuvre le contrôle pédagogique des formations en apprentissage »

(Personnels d'inspection du 2nd degré)

#### *Module facultatif*

##### Objectif pédagogique visé

Former les inspecteurs à leur mission de contrôle pédagogiques des formations par apprentissage.

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du cadre législatif et réglementaire du contrôle pédagogique des formations par apprentissage
- Présentation de l'objet du contrôle
- Présentation de la procédure relative au déroulement du contrôle
- Présentation des suites à donner

##### Modalités pédagogiques retenues

Apports de connaissances, échanges, étude de cas.

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 2nd degré, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Axel Tarride

Date : 04 février 2026

Horaires : 9h-12h

Lieu : sera précisé ultérieurement

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.*

## Module

### « L'enquête administrative et le suivi des situations sensibles »

(Personnels d'inspection des 1er et 2nd degrés)

#### *Module facultatif*

##### Compétence ciblée

• Connaître les cadres, les périmètres et les codes institutionnels, juridiques, éthiques d'exercice des fonctions d'encadrement et mobiliser ces connaissances en situations. • Développer ses compétences psycho-sociales en apprenant à contrôler ses émotions, analyser ses pratiques, son positionnement et son leadership.

##### Objectifs pédagogiques visés

- Consolider la posture professionnelle des inspecteurs dans une situation requérant de nombreuses compétences attendues d'un cadre de l'éducation, tout particulièrement :
  - La définition d'objectifs dans un cadre défini par l'autorité supérieure
  - La conduite d'entretiens impliquant à la fois une empathie très contrôlée et une neutralité distanciée
  - La rédaction d'un rapport rigoureux, objectif, et juridiquement conforme

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- L'enquête administrative, concentré des gestes professionnels structurant le métier d'inspecteur : son objet, ses objectifs, sa méthodologie  
Les points de vigilance déontologiques et éthiques
- La commande, la préparation, la conduite des entretiens, la collecte des pièces, la rédaction du rapport, les suites possibles

##### Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses de cas.

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'inspection du 1er et 2nd degrés, promotion 2025**

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels : Agnès Joncour et Régis Astruc, IA-IPR EVS

Date : 21 mai 2026

Horaires : 9h - 12h

Lieux : sera précisé ultérieurement

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

# 3.

Descriptifs des modules destinés  
**aux personnels de direction stagiaires**

promotion Anita CONTI

année 2025-2026

## Module

### « Accueil spécifique et départementalisé des personnels de direction en académie d'affectation »

#### *Module obligatoire*

##### Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement

##### Objectifs pédagogiques visés

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur établissement et leur communication de pré-rentree.

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction

animateurs départementaux

Date : 25 août 2025

Horaire : 14h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie, Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Flora Tristan, Noisy le Grand
- 94 : Lycée Armand Guillaumin, Orly

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module « Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL

#### Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender les fonctions de base du logiciel
- Identifier l'état d'avancée de la base reçue
- Déterminer le travail restant à faire sur la base
- Rassurer les stagiaires par la transmission de protocoles et de conseils
- Assurer la continuité dans la construction de l'emploi du temps

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction.

#### Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses
- Distribution d'un document ressource

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 6 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates: 26 août 2025 et 10 septembre 2025

horaires : 09h00 - 12h00

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie, Dammarie-Les-Lys
- 93 :
  - o J1 : Collège Evariste Gallois, Sevran
  - o J2 : Lycée Flora Tristan – Noisy le Grand
- 94 :
  - o J1 : Lycée A. Guillaumin, Orly
  - o J2 : Lycée Saint Exupéry, Créteil

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Rencontre avec l'autorité académique, les animateurs départementaux, les chefs d'établissement d'affectation (CEA) et les chefs d'établissement référents (CER) »

#### *Module obligatoire*

##### Compétences ciblées

• Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale • Piloter un établissement public local d'enseignement • Développer des dynamiques interprofessionnelles et partenariales

##### Objectif pédagogique visé

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur département.

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs

##### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 3 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 10 septembre 2025

Lieux :

- 93 : Lycée Flora Tristan, Noisy le Grand
- 94 : Lycée Saint-Exupéry, Créteil

Horaires : 14h à 17h30

Lieu :

- 77 : Lycée François 1er, Fontainebleau

Horaire : 13h30 - 17h30

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module « Outils techniques et applications »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

Piloter un établissement public local d'enseignement :

- Connaître les applications informatiques de gestion, base de données, outils bureautiques et numériques (de mutualisation et d'archivage...) et en comprendre les relations pour les mettre au service du pilotage global de l'EPL
- Assurer une diffusion efficace de l'information en interne comme vers la tutelle par un recours approprié aux applications informatiques de gestion du portail ARENA afin de les intégrer comme outil de pilotage et d'organisation d'un EPLE

#### Objectifs pédagogiques visés

- Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles des applications essentielles
- Connaître et comprendre leur philosophie et leurs impacts

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du portail ARENA, des applications qu'il héberge, de leurs liens, du « film annuel » de leur utilisation
- Présentation de l'intranet, SIECLE (base et exploitations possibles), applications RH (GIGC, TRM, STS WEB, ASIE, etc.), autres applications, ENT et applications privées

#### Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application à partir de la base des stagiaires.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 16 septembre 2025

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Couperin, Fontainebleau
- 93 : Lycée Flora Tristan, Noisy le Grand
- 94 : Lycée Marianne, Villeneuve-le-Roi

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.*

## Module « Excel usages professionnels »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Utiliser Excel à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation d'un EPLE

#### Objectifs pédagogiques visés

Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles d'Excel pour gérer et mieux assurer la diffusion de l'information stratégique en EPLE.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'outil par ses usages professionnels possibles en référence aux situations et enjeux professionnels qu'il aide à mettre sous contrôle.

#### Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application.

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 24 septembre 2025

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Joliot-Curie, Dammarie-les-Lys
- 93 : Lycée Jacques Brel, La Courneuve
- 94 : Lycée Pauline Rolland, Chevilly-Larue

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.*

## Module

# « Organisation de la formation des personnels : de l'identification des besoins à l'évaluation de l'action de formation »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement

#### Objectifs pédagogiques visés

- Comment participer à la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Connaître l'organisation de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Connaître les différents acteurs de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- Savoir identifier des besoins individuels et collectifs de formation, élaborer l'offre adaptée, animer et évaluer l'action de formation.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation de la formation initiale, continuée et continue des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education nationale : formations en public désigné, formations en inscription individuelle avec avis du chef d'établissement, formations locales (Formations d'initiative locale à l'échelle d'un établissement, formation déclinée localement soit en interdegré soit à l'échelle du district)
- Présentation des différents acteurs de la formation de ces personnels. Présentation du fonctionnement de l'EAFC.
- Contribution et participation des personnels de direction à la formation de ces personnels.

#### Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps de présentation et d'échanges

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 2h

Responsables opérationnels : Françoise SCHIANO DI LOMBO

Dates : 9 octobre 2025

Horaires : 14h - 16h

Lieu : à distance

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Organiser les examens en collège »

#### *Module facultatif*

##### Compétence ciblée

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles
- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé

##### Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle

##### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les cadres réglementaires
- Les ressources techniques
- Les points de vigilance logistiques

##### Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins.

**Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction affectés en collège, promotion 2025**

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 5 novembre 2025

Horaires : 9h - 12h Lieux :

- 77 : Lycée François 1er, Fontainebleau
- 93 : Collège Colonel Fabien, Montreuil
- 94 : Collège Janus Korczak, Limeil Brévannes

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module « Organiser les examens en lycée »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Encadrer les pratiques professionnelles collectives et individuelles
- Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé

#### Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les cadres réglementaires
- Les ressources techniques
- Les points de vigilance logistiques

#### Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins.

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction affectés en lycée, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 6 novembre 2025

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée François 1er, Fontainebleau
- 93 : Lycée Schweitzer, le Raincy
- 94 : Lycée Saint Exupéry, Créteil

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module « Communication professionnelle : vers une culture de l'écrit »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Se construire une culture de la communication administrative (cadres, codes institutionnels régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur)
- Communication informationnelle, d'alerte, relations avec les usagers et les partenaires

#### Objectif pédagogique visé

A partir de mises en situation, se construire une culture de la communication administrative professionnalisante.

#### Contenu de formation et situation professionnelle de référence

Approche des contraintes attachées aux destinataires et aux problématiques transférables à l'exercice du métier.

#### Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025 (+ nouveaux directeurs d'école à la RS25)

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Agnès Joncour

Dates : 08 décembre 2025

Horaires : 9h - 12h

Lieux : Lycée Saint-Exupéry, Créteil

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.*

## Module « Prise en main de PIX »

### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation

#### Objectif pédagogique visé

Présenter PIX pour permettre sa prise en main, son appropriation et sa compréhension

#### Contenu de formation et situation professionnelle de référence

Présentation du dispositif certificatif « Pix » et déploiement des parcours pour les utilisateurs :

- Objectifs de la certification
- Planning annuel de la certification
- Présentation des différents parcours
- Prise en main de PIX Orga
- Restitution des résultats

#### Modalités pédagogiques retenues

Présentation du dispositif certificatif « Pix » et mise en activité

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 2h

Responsable opérationnelle : Animateurs départementaux du 77

Dates : 12 décembre 2025

Horaires : 13h30 - 15h30

Lieux : à distance

Lien : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/491275/creator/177718/hash/733b7ae3f84e9bd8cee604c725c4383c36e3414b>

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.*

## Module « Prise en main de SLO/SLA »

### Module facultatif

#### Compétence ciblée

Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation.

#### Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux de l'orientation
- Connaître les rôles des différents acteurs de l'orientation
- Accompagner les familles et les élèves dans la maîtrise des outils et des stratégies d'orientation
- Construire une politique d'EAO

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interfaces
- Construction d'un rétro planning
- Réflexion autour des outils de communication à destination des familles et des acteurs de l'orientation

#### Modalités pédagogiques retenues

- Présentation de support
- Echanges de pratiques

#### Type de formation et public visé : Formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 2h

Responsables opérationnels : animateurs départementaux du 94

Date : 13 janvier 2026

Horaire : 9h - 11h

Lieu : à distance

Lien : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/406931/creator/129858/hash/8c68ec06c18c71119603ac54770fccfa3392c6d7>

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC*

## Module « Prise en main de Parcours Sup »

### *Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Connaître les applications numériques du quotidien d'un personnel de direction à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation.

#### Objectif pédagogique visé

Présenter Parcours Sup pour permettre sa prise en main et sa compréhension.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Identification de l'interface gestion parcours établissement accueil et/ou établissement d'origine
- Identification des différents profils et utilisateurs
- Identification du rôle et missions de l'administrateur Identification des ressources rectorat

#### Modalités pédagogiques retenues

- Conférence
- Ateliers

#### Type de formation et public visé : Formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 2h

Responsables opérationnels : animateurs départementaux du 93

Date : 14 janvier 2026

Horaire : 9h - 11h

Lieu : à distance

Lien : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/486910/creator/72567/hash/f3e9562nd2b21c4bdaa84bc470769ed6dd7bfcd62>

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module « Projet d'évaluation des élèves de collège et lycée »

### Module facultatif

La circulaire d'organisation des épreuves du baccalauréat général, du baccalauréat technologique et du diplôme national du brevet – Session 2025 Référence : 25\_LT\_DIR du 23 mars 2025 signée des trois recteurs d'Ile de France « rappelle la nécessité d'un projet d'évaluation au sein de chaque établissement public ou privé sous contrat, conçu comme un cadre concerté et partagé avec l'ensemble des acteurs. »

A partir de 2026, la note de contrôle continu au DNB sera calculée à partir des moyennes annuelles obtenues par les élèves en classe de 3e, et non plus à partir des huit composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une commission d'harmonisation des notes de contrôle continu sera mise en place dans chaque académie, Le projet d'évaluation sera donc un outil précieux en collège pour assurer l'équité dans le cadre d'une demande sociétale de transparence de plus en plus forte.

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement

#### Objectifs pédagogiques visés

Le plan d'évaluation concerne désormais tous les EPLE. Au-delà de la nécessité de sa mise en œuvre, la visée de ce projet est double :

- Garantir aux collégiens et aux lycéens des conditions d'évaluation équitables, sur lesquelles les équipes ont à réfléchir et se positionner
- Communiquer en toute transparence sur les différents types d'évaluations, le rythme et les moyens de rattrapage à la communauté éducative –c'est aussi le sens du service public.
- Les chefs d'établissement et leurs adjoints ont à conduire les travaux des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique. Si cette mission peut s'avérer délicate, le projet d'évaluation est aussi un levier pour faire évoluer les pratiques évaluatives et pour les harmoniser.
- L'équipe de formateurs vous propose donc d'entrer de plain-pied dans le pilotage pédagogique

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Il s'agit donc de vous apporter les éléments nécessaires à votre réflexion : connaissances scientifiques autour de l'évaluation et management des équipes (de la conciliation entre équipes enseignantes au désamorçage des conflits). Les objets de travail abordés sont transversaux et transférables à toute autre situation de pilotage pédagogique.

#### Modalités pédagogiques retenues

- Apport théorique dynamique
- Présentation de différents projets d'évaluation et analyse
- Échange sur les situations rencontrées et leviers à envisager
- Suivi post séance, si souhaité par les équipes de direction

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Céline Ladrière

Dates : 14 janvier 2026

Horaires : 14h - 17h

Lieu : Lycée Galilée, Combs la Ville

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module « DHG et TRMD - Pratique »

### Module facultatif

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'éducation nationale
- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Assurer une ventilation de services réglementairement conforme cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPL

#### Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique d'établissement,
- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement
- Comprendre comment s'élabore le dialogue avec d'une part, l'autorité de rattachement et d'autre part, avec les différents acteurs de l'EPL
- Identifier les informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, etc.) et les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG
- Identifier les marges d'autonomie dans l'élaboration d'un TRMD et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement
- Elaborer un TRMD et conduire un dialogue de gestion
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPL

#### Modalités pédagogiques retenues

- Présentation des travaux et échanges de pratiques (une journée)
- Utilisation des outils numériques

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date :

- J1 : 21 janvier 2026
- J2 : 28 janvier 2026

Horaires : 9h - 12h

Lieux :

- 77 : Lycée François 1er, Fontainebleau
- 93 : Lycée Olympe de Gouges, Noisy le Sec
- 94 : Lycée François Mansart, Saint-Maur

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Le budget levier pour le pilotage pédagogique »

*Module facultatif*

#### Compétence ciblée

Piloter un établissement public local d'enseignement en participant à la gestion administrative, financière et RH de l'EPL.

#### Objectifs pédagogiques visés

Maîtriser la préparation du budget à partir des différentes subventions, les implications du rattachement à la collectivité territoriale, le rôle de l'ordonnateur, de l'adjoint gestionnaire et de l'agent comptable.

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Méthodologie de la conception d'un budget (nomenclature) dans le cadre de la nouvelle réglementation (instruction M9/6)
- Le déroulé du calendrier de gestion jusqu'au compte financier

#### Modalités pédagogiques retenues

Mini conférences suivies de cas pratiques et de questions/réponses.

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Didier Piessé

Date : 19 février 2026

Horaires : 9h - 17h

Lieu : Lycée François Couperin, Fontainebleau ou lycée Jean Jaurès, Montreuil

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

### « Se préparer à la titularisation : méthodologie et conseils »

#### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Agir en tant que cadre du service public de l'Éducation Nationale
- Mettre en valeur les compétences acquises au cours de sa formation

#### Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les attentes de l'institution
- S'installer dans un processus de développement professionnel

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Explicitation du déroulement et les attendus de l'entretien et les objets de travail abordés.

#### Modalités pédagogiques retenues

- Atelier en ligne.
- Plénière et travail en petits groupes

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2025

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Vincent Bongrand et Régis Astruc

Date : 20 mars 2026

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à distance

Lien de connexion : sera communiqué ultérieurement

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

## Module

# « Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée prochaine »

### *Module facultatif*

#### Compétences ciblées

- Piloter un établissement public local d'enseignement
- Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL

#### Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender et connaître les fonctions de base du logiciel
- Construire un emploi du temps en tenant de protocoles et conseils
- Définir les stratégies face aux enjeux pédagogiques et RH

#### Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction (ou création d'une base à partir des arbitrages pédagogiques et RH).

#### Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses
- Distribution d'un document ressource
- Réflexions portant sur l'expérience des stagiaires à travers l'analyse qu'ils peuvent faire de la base sur laquelle ils ont travaillé durant l'année

#### Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2024

Format : départemental

Durée : 12 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 20 mai et 3 juin 2026

Horaires : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Joliot-Curie, Dammarie-les-Lys
- 93 : Collège Evariste Gallois, Sevran
- 94 : Lycée François Mansart, Saint-Maur

*Ces informations d'organisation (dates et lieux) sont susceptibles d'être modifiées.*

*Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.*

# Annexes



# Le pilotage académique de la formation

La formation des personnels d'encadrement est pensée dans sa globalité en lien avec le conseil de l'École académique de la formation continue qui précise les grandes orientations stratégiques et assure une cohérence de la formation pour tous les publics (continuum de formation).

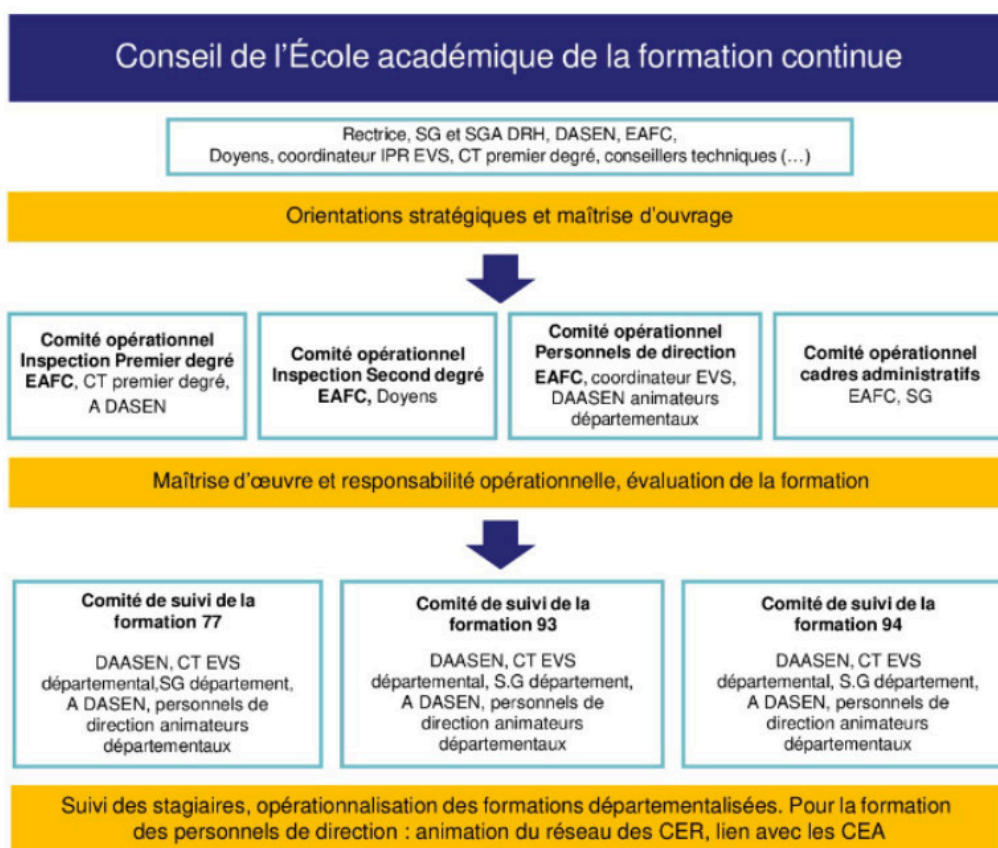
La mise en œuvre de la formation est réalisée à partir de différents comités opérationnels qui déclinent pour chaque métier les orientations données. En ce qui concerne les personnels de direction et les IEN 1er degré, des comités de suivi départementaux accompagnent le bon déroulement de l'année de stage.



École académique de la formation continue



## Organisation du pilotage de la formation des personnels d'encadrement



# Vos interlocuteurs

## → En tant que personnel d'inspection

### ● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Martine Sache  
[ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr](mailto:ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr)  
06 10 14 51 96

### ● École académique de la formation continue

#### Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Marine Hermant  
[marine.hermant@ac-creteil.fr](mailto:marine.hermant@ac-creteil.fr) /  
[ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr](mailto:ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr)  
01 57 02 61 74

#### Suivi administratif

Caroline Jacquemin et Cécilia Vals  
[caroline.jacquemin@ac-creteil.fr](mailto:caroline.jacquemin@ac-creteil.fr)  
[cécilia.vals@ac-creteil.fr](mailto:cécilia.vals@ac-creteil.fr)

### ● Pour le 1er degré

#### Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

- **Seine-et-Marne (77)**  
Aline Vo Quang
- **Seine-Saint-Denis (93)**  
Sandrine Lair
- **Val-de-Marne (94)**  
Grégory Prémon

#### IEN adjoints • Seine-et-Marne (77)

- Gilles Bousquet  
[gilles.bousquet@ac-creteil.fr](mailto:gilles.bousquet@ac-creteil.fr)
- **Seine-Saint-Denis (93)**  
Alexandre Tobaty  
[alexandre.tobaty1@ac-creteil.fr](mailto:alexandre.tobaty1@ac-creteil.fr)
  - **Val-de-Marne (94)**  
Olivia Mainville  
[olivia.mainville@ac-creteil.fr](mailto:olivia.mainville@ac-creteil.fr)

#### Conseillère technique du 1er degré

Isabelle Del Bianco  
[isabelle.del-bianco@ac-creteil.fr](mailto:isabelle.del-bianco@ac-creteil.fr)

### ● Pour le 2nd

#### Doyen des IA-IPR

Alexandra Degraeve  
01.57.02.68.47 (secrétariat)  
[alexandra.degraeve@ac-creteil.fr](mailto:alexandra.degraeve@ac-creteil.fr)

#### Doyen des IEN ET-EG/IO

Pascal Javerzac  
01.57.02.68.57/68.58 (secrétariat)  
[pascal.javerzac@ac-creteil.fr](mailto:pascal.javerzac@ac-creteil.fr)

## ➔ En tant que personnel de direction

### ● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Martine Sache :

[ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr](mailto:ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr)

06 10 14 51 96

---

### ● École académique de la formation continue

#### Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Sandrine Gueber

01 57 02 67 92

[sandrine.gueber@ac-creteil.fr](mailto:sandrine.gueber@ac-creteil.fr)

#### Suivi administratif

Caroline Jacquemin et Cécilia Vals

[caroline.jacquemin@ac-creteil.fr](mailto:caroline.jacquemin@ac-creteil.fr)

[cécilia.vals@ac-creteil.fr](mailto:cécilia.vals@ac-creteil.fr)

---

### ● Conseiller technique (CT) du recteur pour les établissements et la vie scolaire (EVS)

Éric Metzdorff : 01 57 02 62 53

[eric.metzdorff@ac-creteil.fr](mailto:eric.metzdorff@ac-creteil.fr)

---

### ● DAASEN correspondants départementaux

**77**

- Sébastien Royannez : 01 64 41 26 08
- Philippe Picard : 01 64 41 27 27

**93**

- Florent Aucouturier, Thomas Heuzé, Pascal Fourestier, Florence Maron : 01 43 93 70 50

**94**

- Franck Gousset Olivier Lanez : 01 45 17 60 00

### CT EVS

**77**

Didier Piessé 06 22 94 43 20

[didier.piesse@ac-creteil.fr](mailto:didier.piesse@ac-creteil.fr)

**93**

Nicolas Menant 06 83 37 10 12

[nicolas-cedric.menant@ac-creteil.fr](mailto:nicolas-cedric.menant@ac-creteil.fr)

**94**

Sandrine Dupuis 06 79 05 84 84 / 01 45 17 62 45

[sandrine.dupuis1@ac-creteil.fr](mailto:sandrine.dupuis1@ac-creteil.fr)

---

### ● Personnels de direction animateurs départementaux

**77**

- Laurent Deprez, proviseur du lycée Antonin Carême, Savigny Le Temple : 01 64 41 92 93  
[laurent.deprez@ac-creteil.fr](mailto:laurent.deprez@ac-creteil.fr)
- Céline Ladrière, proviseure lycée Galilée Combs La Ville : 01 60 34 53 30  
[celine.ladriere@ac-creteil.fr](mailto:celine.ladriere@ac-creteil.fr)

## 93

- Odile Cogoluegnes, proviseure du lycée Flora Tristan de Noisy Le Grand  
[odile.cogoluegnes@ac-creteil.fr](mailto:odile.cogoluegnes@ac-creteil.fr)
- Chantal Pophillat, principale du collège Jacques Prévert Noisy Le Sec  
06 81 85 29 05  
[chantal.pophillat@ac-creteil.fr](mailto:chantal.pophillat@ac-creteil.fr)

## 94

- Sabine Pepinster, directrice de l'Erea François-Cavanna à Nogent-sur-Marne  
06 76 05 87 01  
[sabine.pepinster@ac-creteil.fr](mailto:sabine.pepinster@ac-creteil.fr)
- David Falguera, proviseur du lycée Armand-Guillaumin à Orly  
01 48 53 60 00  
[david.falguera@ac-creteil.fr](mailto:david.falguera@ac-creteil.fr)

## ➔ Autres informations

### **Cabinet du recteur**

**Directeur de cabinet**  
Madjid Ouriachi  
Tél : 01 57 02 62 43  
[ce.dircab@ac-creteil.fr](mailto:ce.dircab@ac-creteil.fr)

### **Secrétariat général**

**Secrétaire général d'académie**  
Mehdi Cherfi  
01 57 02 62 60  
[ce.sg@ac-creteil.fr](mailto:ce.sg@ac-creteil.fr)  
**Secrétaire général adjoint,  
Directeur des relations et des  
ressources humaines**  
David Beraha  
01 57 02 62 77  
[ce.drh@ac-creteil.fr](mailto:ce.drh@ac-creteil.fr)

**Secrétaire générale adjointe,  
en charge des politiques éducatives**  
Francette Dalle Mese  
01 57 02 62 64  
**Secrétaire générale adjointe,  
en charge du pilotage budgétaire  
et financier**  
Frédéric Muller  
01 57 02 62 64

**Secrétaire général adjoint, en charge de la modernisation, de l'informatique et de l'immobilier**  
01 57 02 62 60

---

**● Division de l'accompagnement social et médical (Dasem)**

Coralie Bouet-Lahoulette, cheffe de division  
01 57 02 62 75  
[ce.dasem@ac-creteil.fr](mailto:ce.dasem@ac-creteil.fr)

**● Directrice de l'École académique de la formation continue**

Françoise Schiano Di Lombo  
01 57 02 67 80 / 06 78 17 86 43  
[ce.eafc@ac-creteil.fr](mailto:ce.eafc@ac-creteil.fr)

**● Responsable de la formation continue du 2nd**

à préciser ultérieurement  
Tél : 01 57 02 67 80  
[ce.eafc@ac-creteil.fr](mailto:ce.eafc@ac-creteil.fr)

**● Pôle de prospective et de performance (PAPP)**

Yannick Lambolez, cheffe de pôle  
01 57 02 66 40  
[ce.papp@ac-creteil.fr](mailto:ce.papp@ac-creteil.fr)

**● Service juridique**

Kevin Martin, cheffe de division  
01 57 02 63 40  
[ce.sj@ac-creteil.fr](mailto:ce.sj@ac-creteil.fr)

**● Division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE)**

Anne Tanguy, cheffe de division  
01 57 02 61 71  
[ce.dap@ac-creteil.fr](mailto:ce.dap@ac-creteil.fr)

**● Bureau des personnels d'inspection, de direction et d'encadrement (BPID)**

Alize Marie-Joseph, cheffe de bureau  
01 57 02 62 35  
[ce.bpid@ac-creteil.fr](mailto:ce.bpid@ac-creteil.fr)

---

**● Division des établissements (DE)**

Charles Naim, chef de division  
Tél : 01 57 02 64 51  
[ce.de@ac-creteil.fr](mailto:ce.de@ac-creteil.fr)

**Département de l'accompagnement  
et du suivi des politiques éducatives  
(DASPE)**

Saida Smaoui,  
cheffe de département  
01 57 02 64 56  
[ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)

**Département de l'organisation  
scolaire (DOS)**

Sandrine Bovard,  
cheffe de département  
01 57 02 64 97  
[ce.dos@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos@ac-creteil.fr)

---

 **Division des personnels enseignants (DPE)**

Julien Lalive, chef de division,  
Tél : 01 57 02 60 31  
[ce.dpe@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe@ac-creteil.fr)

**DPE 1 – Affaires disciplinaires et suivi des signalements**

Florent Dard, chef de service  
01 57 02 68 68  
[florent.dard@ac-creteil.fr](mailto:florent.dard@ac-creteil.fr)

**DPE 2 – Gestion des personnels non titulaires - remplacements - recrutements**

Camille Guibert, cheffe de service  
01 57 02 61 28  
[ce.dpe2@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe2@ac-creteil.fr)

**DPE 5 – Gestion des disciplines littéraires : lettres modernes, classiques,  
philosophie, histoire-géographie**

Denis Althaparro, chef de service  
01 57 02 60 86  
[ce.dpe5@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe5@ac-creteil.fr)

**DPE 6 – Gestion des disciplines artistiques et sportives : EPS, arts plastiques,  
arts appliqués, musique**

Dorothee Dumont, cheffe de service  
01 57 02 60 97  
[ce.dpe6@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe6@ac-creteil.fr)

**DPE 7 – Gestion des disciplines techniques (SVT, biochimie, économie,  
économie-gestion, SES, STI) et des CPE**

Cécile Capia-Cambounet, cheffe de service  
01 57 02 61 06  
[ce.dpe7@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe7@ac-creteil.fr)

**DPE 8 – Gestion des disciplines de lycée professionnel, des PEGC**

Marie-Françoise Desjardins, cheffe de service  
01 57 02 61 18  
[ce.dpe8@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe8@ac-creteil.fr)

**DPE 10 – Gestion des mathématiques et sciences physiques et des psy-EN**

Stephanie Golovine, cheffe de service  
01 57 02 60 47  
[ce.dpe10@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpe10@ac-creteil.fr)

**DPE 11 – Gestion des professeurs de langues vivantes et de documentation**

Anouk Jacob-Kharat, cheffe de service  
01 57 02 60 80



## Arrêté du 27 juin 2025 relatif à la formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale

NOR : MEND2513957A

Accéder à la version consolidée

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/6/27/MEND2513957A/jo/texte>

JORF n°0164 du 17 juillet 2025

Texte n° 5

### Version initiale

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 241-19 à R. 241-21 ; Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, notamment ses articles 8 et 25 ; Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ; Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale en date du 6 mai 2025, Arrêtent :

Chapitre Ier : Dispositions générales et finalités de la formation (articles 1er à 3) (Articles 1 à 3)

#### Article 1

La formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, recrutés par voie de concours, comprend :

- une formation statutaire préalable à la titularisation dans les corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé, organisée sur une période d'un an ;
- une formation continuée qui a lieu durant les deux années qui suivent la titularisation.

#### Article 2

Les modalités d'organisation de la formation statutaire et de la formation continuée prévues aux chapitres II et III du présent arrêté s'appliquent également aux agents détachés dans les corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ainsi qu'aux agents recrutés dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale après inscription sur liste d'aptitude, durant la première année de détachement ou durant la première année qui suit l'intégration dans le corps par liste d'aptitude.

#### Article 3

La formation professionnelle initiale a pour objets principaux de :

- permettre l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions définies aux articles R. 241-19 à R. 241-21 du code de l'éducation ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent ;
- professionnaliser les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'éducation nationale dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif ;
- développer les compétences transversales relatives à une culture commune des fonctions d'encadrement.

## Chapitre II : Modalités d'organisation de la formation statutaire (articles 4 à 6) (Articles 4 à 6)

### Article 4

La formation statutaire prévue aux articles 8 et 25 du décret du 8 juillet 1990 susvisé alterne :

1° L'exercice effectif des fonctions mentionnées aux articles R. 241-19 à R. 241-21 du code de l'éducation, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité, en étant affecté sur un poste dans une académie, sous l'autorité du recteur. Le recteur désigne, parmi les personnels d'inspection, un tuteur qui participe au développement professionnel du stagiaire et s'appuie, notamment, sur le référentiel de formation élaboré par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation ;

2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures, en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 5 du présent arrêté. Ces sessions incluent des modules de formation en présence et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique. Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et en académies sont complémentaires.

### Article 5

Le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation statutaire personnalisé arrêté par le recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement après échange avec le stagiaire concerné. Ce parcours prend en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

Le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production.

### Article 6

Les stagiaires non titularisés à l'issue de l'année de formation statutaire et autorisés à effectuer une seconde année de stage bénéficient d'un parcours personnalisé. Ce parcours est arrêté par le recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement et en relation étroite avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce parcours vise notamment à consolider les compétences identifiées comme devant être renforcées à l'issue de la première année de stage. La direction de l'encadrement est informée du parcours personnalisé arrêté par le recteur.

## Chapitre III : La formation continuée (articles 7 et 8) (Articles 7 à 8)

### Article 7

Le parcours de formation continuée des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale prévu à l'article 1er du présent arrêté est élaboré par le délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement. Celui-ci se réfère à la maquette nationale de formation des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale et aux besoins de formation identifiés par le tuteur à l'issue de l'année de formation statutaire. L'offre de formation académique est complémentaire aux dispositifs proposés par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation.

## Article 8

La formation continuée comprend obligatoirement un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère chargé de l'éducation nationale, ou la participation à une action de mobilité internationale, d'une durée de 30 heures fractionnable.

## Chapitre IV : Dispositions finales (articles 9 à 11) (Articles 9 à 12)

### Article 9

La direction de l'encadrement, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et les recteurs d'académie interviennent de manière coordonnée dans l'organisation, la conception et la mise en œuvre de la formation selon les modalités suivantes :

- la direction de l'encadrement arrête la politique, les principes et l'organisation de la formation ;
- l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est chargé de la coordination de l'ensemble de la formation professionnelle initiale ;
- les recteurs définissent les parcours personnalisés de formation en début d'année de stage et arrêtent les aménagements nécessaires aux modalités fixées aux articles 4 à 6 ;
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation sont assurées conjointement par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les recteurs.

Chaque année, les académies établissent un bilan de la formation professionnelle initiale des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale qu'elles transmettent concomitamment à la direction de l'encadrement et à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce dernier élabore un bilan national de la formation partagé avec la direction de l'encadrement et les recteurs.

### Article 10

L'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires est abrogé.

### Article 11

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### Article 12

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juin 2025.

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,  
R. Muller

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,  
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,  
B. Melmoux-Eude



## Arrêté du 27 juin 2025 relatif à la formation professionnelle initiale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MEND2513956A

Accéder à la version consolidée

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/6/27/MEND2513956A/jo/texte>

JORF n°0164 du 17 juillet 2025

Texte n° 4

### Version initiale

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,

Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, notamment son article 9 ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;

Vu l'avis du comité social d'administration ministériel de l'éducation nationale en date du 6 mai 2025,

Arrêtent :

### Chapitre Ier : Dispositions générales et finalités de la formation (articles 1er à 3) (Articles 1 à 3)

#### Article 1

La formation professionnelle initiale des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation stagiaires, recrutés par voie de concours ou après inscription sur liste d'aptitude, comprend :

- une formation statutaire préalable à la titularisation dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, organisée sur une période d'un an ;
- une formation continuée qui a lieu durant les deux années qui suivent la titularisation.

#### Article 2

Les modalités d'organisation de la formation statutaire et de la formation continuée prévues aux chapitres II et III du présent arrêté s'appliquent également aux agents détachés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, à compter de la première année du détachement. Ils bénéficient d'un aménagement du contenu de la formation en fonction de leur parcours et des acquis de leur expérience professionnelle.

#### Article 3

La formation professionnelle initiale a pour objets principaux de :

- permettre l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions définies à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 susvisé ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent ;
- professionnaliser les personnels de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif ;
- développer les compétences transversales relatives à une culture commune des fonctions d'encadrement ;
- préparer les personnels de direction à la mission de direction d'un établissement public local d'enseignement en qualité de représentant de l'État et d'organe exécutif de l'établissement.

### Chapitre II : Modalités d'organisation de la formation statutaire (articles 4 à 6) (Articles 4 à 6)

#### Article 4

La formation statutaire alterne :

1° L'exercice effectif des fonctions mentionnées à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'établissement d'affectation durant la période probatoire prévue à l'article 9 du même décret. Le chef d'établissement

d'affectation accompagne le stagiaire et contribue à son parcours de formation dans l'établissement. Un personnel de direction référent est désigné par le recteur. En lien étroit avec le chef d'établissement d'affectation, il participe au développement professionnel du stagiaire et s'appuie, notamment, sur le référentiel de formation élaboré par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation ;

2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures, en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 5 du présent arrêté. Ces sessions incluent des modules de formation en présence et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique. Les contenus de la formation statutaire développés à l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation et en académies sont complémentaires.

#### Article 5

Le stagiaire bénéficie d'un parcours de formation statutaire personnalisé arrêté par le recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement après échange avec le stagiaire concerné. Ce parcours prend en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

Le stagiaire s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité, d'engagement et de production.

#### Article 6

Les stagiaires non titularisés à l'issue de l'année de formation statutaire et autorisés à effectuer une seconde année de stage bénéficient d'un parcours personnalisé. Ce parcours est arrêté par le recteur, sur proposition du délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement et en relation étroite avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce parcours vise notamment à consolider les compétences identifiées comme devant être renforcées à l'issue de la première année de stage. La direction de l'encadrement est informée du parcours personnalisé arrêté par le recteur.

### **Chapitre III : La formation continuée (articles 7 et 8) (Articles 7 à 8)**

#### Article 7

Le parcours de formation continuée des personnels de direction prévu à l'article 1er du présent arrêté est élaboré par le délégué académique ou régional académique à la formation des personnels d'encadrement. Celui-ci se réfère à la maquette nationale de formation des personnels de direction et aux besoins de formation identifiés par le chef d'établissement d'affectation et par le personnel de direction référent à l'issue de l'année de formation statutaire. L'offre de formation académique est complémentaire aux dispositifs de formation continue proposés par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation.

#### Article 8

La formation continuée comprend obligatoirement un stage d'ouverture, en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère chargé de l'éducation nationale, ou la participation à une action de mobilité internationale, d'une durée de 30 heures fractionnable. Les stagiaires lauréats du concours prévu au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 susvisé peuvent effectuer leur stage d'ouverture au sein d'un service de l'éducation nationale pour favoriser leur adaptation à l'emploi.

### **Chapitre IV : Dispositions finales (articles 9 à 11) (Articles 9 à 12)**

#### Article 9

La direction de l'encadrement, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et les recteurs d'académie interviennent de manière coordonnée dans l'organisation, la conception et la mise en œuvre de la formation selon les modalités suivantes :

- la direction de l'encadrement arrête la politique, les principes et l'organisation de la formation ;
- l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est chargé de la coordination de l'ensemble de la formation professionnelle initiale ;
- les recteurs définissent les parcours personnalisés de formation en début d'année de stage et arrêtent les aménagements nécessaires aux modalités fixées aux articles 4 à 6 ;
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la formation sont assurées conjointement par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les recteurs.

Chaque année, les académies établissent un bilan de la formation professionnelle initiale des personnels de direction qu'elles transmettent concomitamment à la direction de l'encadrement et à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation. Ce dernier élabore un bilan national de la formation partagé avec la direction de l'encadrement et les recteurs.

#### Article 10

L'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps est abrogé.

---

## Article 11

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## Article 12

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 27 juin 2025.

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'encadrement, secrétaire général adjoint,

R. Muller

Le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

B. Melmoux-Eude

@accreteil

facebook.fr/academie.creteil

 [linkedin.com/company/academie-de-creteil/](https://www.linkedin.com/company/academie-de-creteil/)

 @academiecriteil

